



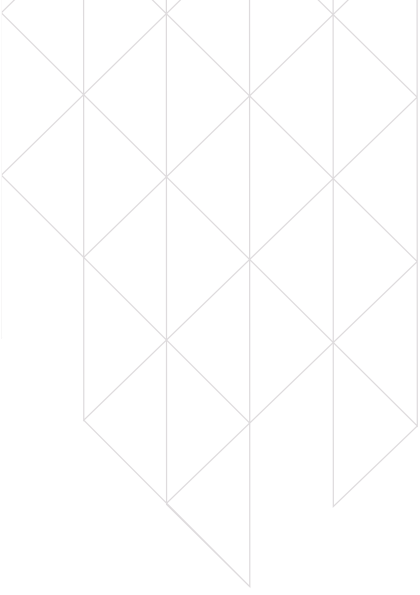
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2024



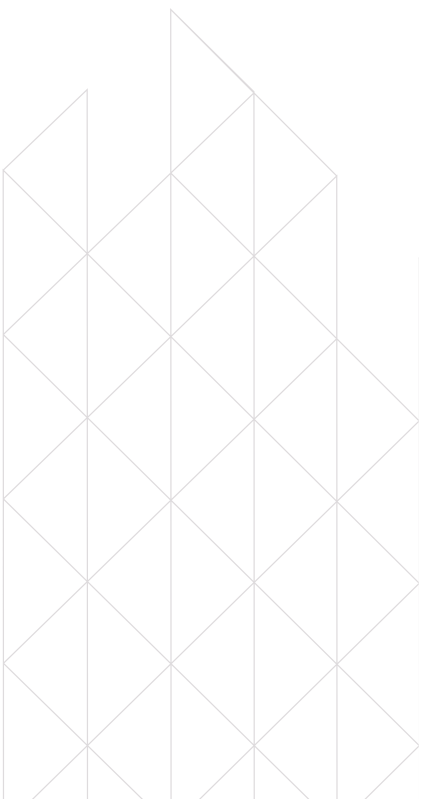
التجاري بنك
Attijari bank

Croire en vous



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2024



التجاري بنك
Attijari bank

Croire en vous

Mot du PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Moncef CHAFFAR

”

En 2024, l'économie mondiale a dû relever des défis majeurs, marqués par une incertitude persistante alimentée par des tensions commerciales, des fluctuations des prix des matières premières et des ajustements monétaires visant à maîtriser l'inflation. Malgré ces pressions, les économies avancées ont démontré une résilience notable, soutenue par des politiques monétaires strictes mises en œuvre par les banques centrales. Par ailleurs, la croissance mondiale, estimée à environ 3,2%, est restée stable par rapport à 2023, soutenue par une décrue significative de l'inflation.

”

Dans ce contexte international complexe et exigeant, la Tunisie a également su afficher des signaux encourageants de redressement et de résilience. La reprise de secteurs stratégiques, comme l'agriculture et les services, combinée à une baisse significative de l'inflation atteignant une moyenne 7,0% sur l'année 2024 contre 9,3% en 2023, traduit non seulement le potentiel, mais aussi la capacité de notre économie à rebondir, malgré des défis structurels persistants.

La croissance économique de la Tunisie s'est établie à 1,4% sur l'année 2024 portée par le rebond significatif de l'agriculture (+8,3%), après une sécheresse sévère en 2023. Les services ont retrouvé une certaine vigueur (+1,6%), stimulée notamment par une reprise remarquable du secteur touristique avec plus que 10 millions de touristes à fin décembre 2024. Les industries manufacturières, quant à elles, ont affiché une légère baisse (-0,5%), due au recul du secteur textile, habillement et cuir (-5,2%), compensé par la hausse des industries chimiques (+3,6%) et des industries mécaniques et électriques (+1,6%). En revanche, les industries non manufacturières ont subi un repli (-8,9%), observé essentiellement dans l'activité pétrolière et celle du gaz (-18,1%). En décembre 2024, la balance commerciale a enregistré une aggravation de 10,8% pour se situer à -18,9 Mds DT, principalement expliquée par la hausse de 12,5% du déficit de la balance énergétique s'établissant à 10,9 pour l'année 2024 malgré la nette amélioration de la balance alimentaire avec un excédent de 1,4 Mds DT à la même période. Dans le même temps, la Tunisie a su profiter de la dynamique des recettes touristiques (+8,3%) et des transferts de la diaspora (+6,1%) en 2024, permettant de générer plus de 15 milliards de dinars, soit l'équivalent de 109% du service de la dette extérieure. Par ailleurs, avec des réserves en devises solides, atteignant 121 jours d'importation à la fin de l'année, la Tunisie continue de prouver la maîtrise et la rigueur de sa gestion économique.

Grâce à une stratégie agile et résolument orientée vers l'innovation, Attijari bank a su faire preuve d'une grande réactivité face aux évolutions du marché et aux exigences réglementaires, consolidant ainsi sa position de partenaire de confiance pour l'économie tunisienne. Les résultats financiers de 2024 confirment la solidité de notre modèle, avec une part de marché de 10,9% sur les dépôts à la clientèle, atteignant ainsi 10,6 milliards de dinars.

Parallèlement, nos crédits ont dépassé les 7,3 milliards de dinars, consolidant ainsi notre position avec une part de marché de 8,9% et témoignant d'un dynamisme commercial constant. Ces performances ont également permis de renforcer la capitalisation boursière de la banque, qui est passée à 2,2 milliards de dinars à fin décembre 2024, soit une progression notable de 11,9%. En outre, nos filiales ont également joué un rôle clé en tirant parti de synergies renforcées et d'opportunités de croissance, maintenant une performance exceptionnelle en 2024.

Le socle de nos performances demeure notre engagement à accompagner nos clients avec des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques. En 2024, nos efforts se sont concentrés sur la proximité relationnelle, l'innovation commerciale et l'optimisation de nos ressources garantissant une croissance à forte valeur ajoutée. Cette dynamique s'est traduite par un enrichissement de notre catalogue d'offres, répondant aux attentes spécifiques des particuliers, professionnels et entreprises avec une attention particulière portée aux professionnels de la santé et les Tunisiens résidents à l'étranger.

Nous avons également réaffirmé notre engagement envers nos collaborateurs, véritable moteur de notre transformation stratégique. Cela s'est traduit par la refonte de leurs parcours de carrière, l'adoption de pratiques managériales innovantes et la mise en place d'outils de performance alignés sur les standards internationaux.

L'année 2024 s'est aussi distinguée par notre renforcement des efforts en faveur de la durabilité avec le lancement d'une feuille de route finance verte, intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ce choix stratégique vise à stimuler le développement économique et social tout en ouvrant la voie à des investissements durables et attractifs en Tunisie. Attijari bank confirme ainsi son positionnement en tant qu'acteur clé de la transition verte du pays, consolidant sa contribution au développement durable.

En poursuivant nos efforts pour 2025, nous restons résolument engagés à maintenir notre leadership sur le marché tunisien, à accompagner la transition énergétique et digitale du pays et à soutenir la prospérité de toutes nos parties prenantes.



Said SEBTI

Mot du DIRECTEUR GÉNÉRAL

“

L'économie mondiale, bien que confrontée à des défis d'envergure, entre politiques monétaires strictes, tensions géopolitiques et pressions inflationnistes persistantes, a pu faire preuve d'une résilience remarquable. Pour la Tunisie et Attijari bank, l'année 2024 s'est distinguée par des enjeux considérables, mais également par des avancées significatives.

”

Après une année 2023 marquée par des pressions budgétaires persistantes et un stress hydrique exacerbé, le tissu économique tunisien a affiché en 2024 des signes encourageants de résilience, prélude à une reprise plus soutenue à l'avenir avec une agriculture en redressement, permettant d'atteindre une croissance de 1,4% en 2024. Cette performance a été renforcée par une dynamique retrouvée dans le secteur des services et une inflation maîtrisée à 7,0% en moyenne annuelle traduisant une détente remarquable par rapport à l'année précédente. La Tunisie a aussi réussi à contenir son déficit courant, réduit à 1,7% du PIB à fin décembre 2024 contre 2,3% à la même période en 2023, principalement expliqué par le net rebond du secteur touristique et à la bonne tenue des transferts de la diaspora à la même période.

De son côté, le secteur bancaire a continué à faire face à des défis majeurs en 2024, notamment avec un cadre réglementaire en perpétuelle évolution. Cependant, grâce à une capacité d'adaptation renforcée, il a affirmé son rôle stratégique dans le financement de l'économie tunisienne avec une évolution de 3,6% des crédits à l'économie en glissement annuel à fin décembre 2024.

Forte de ses acquis, Attijari bank, a également confirmé sa solidité, son agilité et la pertinence de sa stratégie, s'affirmant comme un acteur de premier plan du secteur financier tunisien. En capitalisant sur la forte proximité avec les clients, l'innovation en faveur de l'excellence opérationnelle et l'amélioration continue ainsi qu'un engagement accru en faveur du développement durable, nous avons transformé les contraintes en véritables opportunités, générant ainsi une valeur durable pour nos actionnaires, pour nos clients et pour nos partenaires. En 2024, la banque a réalisé des performances solides avec un résultat net de 232,4 millions de dinars et un produit

net bancaire de 707,9 millions de dinars, en hausse de 9,7%. Les dépôts de la clientèle ont atteint 10,6 milliards de dinars, affichant une progression de 5,9%, tandis que les crédits ont augmenté de 4,3% pour s'établir à 7,3 milliards de dinars. Ces résultats traduisent non seulement la confiance renouvelée de nos clients, mais également l'efficacité de notre stratégie orientée vers la mobilisation de l'épargne, le financement de l'économie et le soutien à l'État.

Sur le plan financier, Attijari bank a renforcé sa solidité financière avec un ratio de solvabilité de 12,8% et un ratio de fonds propres (Tier 1) de 11,2%. Ces performances démontrent la capacité de la banque à absorber les chocs, à respecter les exigences réglementaires et à soutenir durablement ses activités de financement et d'investissement. En parallèle, la qualité du portefeuille de crédits a été préservée, avec un taux d'actifs classés limité à 3,6%, l'un des niveaux les plus bas du secteur, témoignant d'une gestion rigoureuse des risques.

Ces résultats s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre rigoureuse du plan stratégique 2025 qui a permis des avancées significatives dans le développement commercial, axées sur la satisfaction client. En plaçant la qualité de service et une offre de valeur innovante centrée autour de l'écoute client au cœur de sa stratégie, Attijari bank a renforcé ses efforts pour répondre efficacement aux besoins spécifiques de ses clients particuliers, professionnels et entreprises. Grâce à une spécialisation renforcée de notre réseau et au déploiement d'un nouveau modèle relationnel, accompagné de dispositifs de prise en charge personnalisés, nous avons pu cibler efficacement des segments d'une clientèle exigeante. La valorisation de la data a également constitué une priorité stratégique,

permettant de perfectionner notre ciblage, d'affiner notre compréhension client et de proposer une expérience client sécurisée. Ces initiatives ont permis de lancer des actions ciblées et d'enrichir nos offres par des solutions premium, notamment nos nouvelles offres « Exclusive », « Signature » et « Zenith », destinées aux clients recherchant une expérience premium.

Nous avons également intensifié notre soutien aux Très Petites et Moyennes Entreprises ainsi qu'aux Grandes Entreprises, en adoptant une approche collaborative entre filiales et marchés, en combinant spécialisation, innovation et impact durable. En parallèle, une nouvelle dynamique organisationnelle a été déployée au service de la clientèle Corporate, appuyée par une spécialisation accrue du réseau, renforçant ainsi le dispositif commercial. Ce modèle nous permet de répondre de manière encore plus précise aux besoins de la clientèle, en gérant efficacement ses opérations complexes. De plus, Attijari bank, fidèle à son engagement pour le développement des Très Petites Entreprises, a donné un nouvel élan à son dispositif « Dar El Macharii » en tissant de nouveaux partenariats stratégiques. Ces collaborations ont permis de tracer des feuilles de route ambitieuses et de concrétiser des actions ciblées pour enrichir l'accompagnement des start-ups et des femmes artisanes dans les différentes régions grâce à l'élargissement des services non financiers incluant des parcours de formation et des conseils sur mesure, avec plus de 8 000 participations à ce jour. Dans la même ligne, Attijari bank a renforcé en 2024 son engagement

panafricain en participant activement à la 7^{ème} édition du Forum International Afrique Développement (FIAD) à Casablanca, aux côtés d'Attijariwafa bank, affirmant ainsi son rôle clé dans la promotion des synergies économiques et des opportunités d'investissement au service du développement durable du continent.

Fidèle à sa vision d'innovation, Attijari bank a également accéléré sa transformation digitale avec une nouvelle feuille de route ambitieuse. En adoptant des technologies de pointe et une approche agile, notre banque a optimisé l'expérience client tout en améliorant l'efficacité de ses processus internes. Grâce aux efforts constants de modernisation digitale, nous avons également optimisé nos parcours 100% digitaux, les rendant plus fluides et mieux adaptés aux besoins spécifiques de notre clientèle. En particulier, l'entrée en relation pour les clients tunisiens résidents à l'étranger a enregistré une croissance remarquable de 38% en 2024 par rapport à 2023, représentant désormais 20% du total des nouvelles relations pour cette clientèle. Par ailleurs, le parcours en ligne dédié aux crédits immobiliers pour les TRE a connu une progression exceptionnelle de 117% des demandes. Ces initiatives illustrent notre engagement à anticiper les besoins de notre clientèle et à continuer de nous positionner comme partenaire de choix, alliant proximité, innovation et excellence opérationnelle.

Conscients de notre rôle en tant qu'acteur clé de la transition énergétique et écologique de la Tunisie et en tant que banque accréditée par le fonds vert pour le climat, nous continuons

à affirmer notre position de leader dans la promotion d'une finance verte, tout en ouvrant la voie à un investissement durable et attractif en Tunisie. En effet, Attijari bank s'est investie dans la concrétisation d'initiatives nationales durables portées par une ambition globale bas carbone et dans l'accompagnement de projets à fort impact social et environnemental tout en intégrant les principes ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans toutes ses démarches. Notre engagement s'est traduit par des partenariats stratégiques, notamment avec notre nouvelle adhésion au programme « PROSOL Économique » en collaboration avec la STEG, ainsi que le renforcement de notre participation au programme « PROSOL Électrique » qui a bénéficié à plus de 14 000 clients en 2024, enregistrant une hausse de 63% par rapport à 2023 et représentant un montant total de déblocage avoisinant les 100 millions de dinars. Parallèlement, nous avons initié des actions internes innovantes et structurantes visant à réduire notre empreinte carbone et celle de nos clients et de nos partenaires, incluant l'installation de systèmes solaires photovoltaïques et l'adoption de pratiques durables telles que le lancement d'un processus d'achat responsable et digital, la généralisation de l'éclairage LED, ainsi que les projets ambitieux « zéro papier » et « zéro déchets ».

Les succès de 2024 reposent avant tout sur l'engagement et la créativité de nos collaborateurs, véritables artisans de notre transformation. Reconnaisant leur contribution clé, Attijari bank a marqué un tournant en lançant une augmentation de capital en numéraire dédiée exclusivement à son personnel actif, une première dans le secteur bancaire tunisien. Dans cette dynamique, nous avons également instauré un nouveau modèle de gestion de carrière, permettant d'aligner aspirations individuelles et priorités stratégiques et offrant ainsi une reconnaissance et un développement équitables à nos équipes.

Alors que nous entamons 2025, nous sommes convaincus que chaque défi porte en lui une opportunité. Attijari bank demeure résolument engagée à se positionner comme acteur clé du développement économique, partenaire de confiance pour ses clients et modèle de durabilité pour la Tunisie.

Mot du
RESPONSABLE
PÔLE STRATÉGIE,
FINANCE & PMO CENTRAL

” Dans le cadre de notre dynamique de transformation stratégique, l'année 2024 s'est imposée comme une étape majeure dans la concrétisation de nos ambitions du plan stratégique 2025 «Thnya Jdida». Fidèles à notre vision portée par l'innovation et l'amélioration continue en faveur de la centricité client, nous avons travaillé à consolider notre positionnement en tant que partenaire stratégique du développement économique et social de la Tunisie, tout en affirmant notre engagement pour une croissance durable.

”

Slim KHANFIR

En partenariat étroit avec toutes les parties prenantes et en capitalisant sur sa résilience et son innovation, Attijari bank a réalisé en 2024 des performances financières solides, en ligne avec ses objectifs stratégiques, et ce, malgré un environnement économique mondial et national empreint d'incertitudes persistantes. Ces réussites se sont traduites par un résultat net de 232,4 millions de dinars soutenu par une gestion optimisée du PNB, qui a connu une croissance notable de 9,7%, atteignant 707,9 millions de dinars. Le résultat brut d'exploitation a également progressé d'environ 10,0%, une performance qui reflète la réussite de notre politique de maîtrise des coûts et de diversification de nos sources de revenus. En effet, face à un contexte de plus en plus incertain et complexe, notre banque reste fermement engagée dans une démarche proactive pour préserver sa solidité financière. Ainsi, nous avons consolidé nos ratios de solvabilité et de liquidité, respectivement avec un ratio LCR de 323,3% et un ratio LTD stabilisé à 84,2% à fin décembre 2024, des niveaux nettement supérieurs aux exigences réglementaires. Par ailleurs, grâce à une gestion prudente du portefeuille de crédits et une activité de recouvrement dynamique, nous avons réussi à réduire le coût du risque, passant de 0,49% en décembre 2023 à 0,37% à fin décembre 2024. Cette performance repose sur une amélioration continue de la qualité des ressources et des emplois.

À fin décembre 2024, les dépôts à la clientèle ont atteint 10,6 milliards de dinars, soutenus par une stratégie efficace de mobilisation des ressources les moins chères, en particulier les dépôts à vue, qui ont progressé de 8,9% en glissement annuel à fin décembre 2024. Cette approche ciblée et proactive a permis d'optimiser la structure de nos ressources tout en maîtrisant leur coût, renforçant ainsi notre agilité financière et notre capacité à accompagner durablement nos clients. La banque a continué sur sa lancée de croissance avec une dynamique solide affichée au niveau des crédits totalisant 7,3 milliards de dinars (+4,3%), appuyée par des processus d'octroi optimisés permettant une réduction significative des délais. Ces réalisations satisfaisantes sont largement portées par notre contribution active au financement de l'économie,

en parfaite harmonie avec notre politique risque et notre soutien constant aux initiatives de l'État, notamment à travers une consolidation de notre participation aux bons de trésor et à l'emprunt national portant notre encours total à 1,4 milliard de dinars en 2024.

L'année 2024 a également été marquée par une accélération de notre transformation digitale, qui occupe une place centrale dans notre stratégie. En investissant dans des technologies de pointe, nous avons affiné nos approches de ciblage et de segmentation tout en optimisant l'exploitation de la data. Ces efforts, ont permis d'anticiper avec précision les attentes des clients et de développer des solutions sur mesure, adaptées aux exigences des segments à forte valeur ajoutée. Cette stratégie a généré des résultats concrets, notamment une croissance de 9,2% de la marge nette d'intérêts à fin décembre 2024 et une hausse de 0,3% de la marge nette sur commissions, et ce, malgré les nouvelles pressions réglementaires.

En interne, des initiatives stratégiques ont été mises en place pour moderniser nos processus, notamment via l'adoption des approches agiles et la démarche Lean, ce qui a généré des gains significatifs en termes d'efficacité opérationnelle et de rationalisation. Ces efforts se sont traduits par une maîtrise des charges générales d'exploitation, avec un coefficient d'exploitation y compris les amortissements stabilisé à 47,9% à fin décembre 2024.

En 2025, nous abordons la dernière ligne droite de notre plan stratégique, tout en entamant avec une détermination partagée, un nouveau chapitre porteur d'une vision ambitieuse et renouvelée. Nos projets à venir refléteront toujours notre engagement envers nos clients et notre volonté d'apporter des solutions innovantes et adaptées et notre ambition de maintenir des standards élevés en matière de gestion des risques, de conformité et d'efficacité opérationnelle. En plaçant nos collaborateurs, nos partenaires et nos clients au cœur de notre stratégie, nous continuerons à bâtir un avenir durable et à accompagner la transformation économique et sociale de la Tunisie.

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MOT DU RESPONSABLE PÔLE STRATÉGIE, FINANCE & PMO CENTRAL

MOT DU RESPONSABLE PÔLE STRATÉGIE, FINANCE & PMO CENTRAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PÔLE COMMERCIAL

15

- Une évolution des usages appuyée par une adaptation réglementaire
 - Renouveau des offres & des métiers en réponse aux exigences clients
 - Une mutation numérique qui se poursuit en faveur de l'inclusion financière...
 - Des modèles de distribution & opérationnels avec une logique Customer Centric
 - Meilleure valorisation du « capital données » pour enrichir & concevoir des parcours adaptés aux exigences client
 - Une sécurité des transactions et des données clients garantie par une réglementation de plus en plus stricte
 - Une Synergie intra Groupe Attijari au profit de l'expérience collaborateur interne
-

PÔLE RISQUES

26

- Le Backtesting et le recalibrage du scoring TPE en vue de booster l'octroi de crédit et de l'industrialiser
 - Mise en place de l'IRFS 9 : 2024, une année charnière en matière de gestion des risques
 - Système d'Alerte Précoce (SAP)
-

PÔLE SUPPORTS

32

- Accélération de la transformation digitale et de la modernisation du socle technologique
 - Plusieurs leviers au service de l'optimisation et de la rationalisation
 - 2024 : une année marquée par un effort prononcé envers la culture de la qualité et le pilotage de la performance
-

CAPITAL HMAIN

40

- Une Nouvelle Ère pour le Management de la Performance en 2024
-

RSE

46

- Faits marquants RSE 2024
 - Notre politique RSE au bénéfice de toutes nos parties prenantes
 - La gouvernance RSE 2024
 - L'Engagement auprès des communautés de la société civile
-

RAPPORT FINANCIER

59 ACTIVITÉ & RÉSULTATS

- Attijari bank en chiffres
 - Activité de la banque
 - Résultats de l'activité et son évolution
 - Evolution des performances au cours des 5 dernières années
 - Principaux ratios
-

70 PARTICIPATIONS & GROUPE ATTIJARI BANK

73 ACTIONNARIAT

76 ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION

- Composition nominative du Conseil d'Administration et cursus des membres
 - Gouvernance
 - Commissaires aux comptes
-

88 EVOLUTION DE L'ACTION ATTIJARI BANK

90 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

92 AFFECTATION DES RÉSULTATS

- Rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats
 - Tableau des mouvements des capitaux propres
-

95 ETATS FINANCIERS

- Etats financiers individuels
 - Etats financiers consolidés
-

104 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

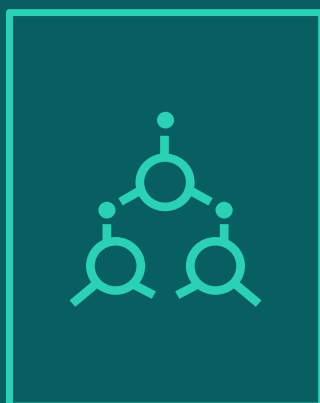
- Rapport Général
 - Rapport Spécial
 - Rapport sur les états financiers consolidés
-

132 RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

136 MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS



RAPPORT D'ACTIVITÉ



PÔLE COMMERCIAL

PÔLE RISQUES

PÔLE SUPPORTS

CAPITAL HUMAIN

RSE



CUSTOMER
CENTRIC

PÔLE
COMMERCIAL



Mot du **RESPONSABLE PÔLE COMMERCIAL**



“

L'expérience client devient un défi prioritaire nécessitant de réinventer l'offre de service et les parcours client associés dans l'optique de préserver et développer les parts de marché, pour continuer à se différencier et pérenniser la relation client.

”

**Abdelkader TRAD**

Directeur Général Adjoint en
charge du Pôle Commercial

Ces dernières années marquent l'évolution de « l'économie de l'expérience ». La numérisation du parcours client n'est plus suffisante et les banques doivent tirer profit des évolutions technologiques de plus en plus disruptives pour se démarquer en termes d'innovation des usages et d'expérience client.

Le recours croissant à l'intelligence artificielle permet de toujours apprendre sur les besoins des clients, ce qui renforce la personnalisation des services proposés et la digitalisation des interactions.

Afin de mieux répondre aux demandes de ses clients, la banque a mis en place un dispositif basé sur le développement de la relation « à distance » via les canaux digitaux tout en intensifiant la relation avec la clientèle Retail traduite par une augmentation du taux d'équipement des clients ; un élargissement de son périmètre, en termes de produits (Zénith Expert, Zénith Santé) ; une multiplication des partenariats de distribution et d'accompagnement.

La banque intensifie également sa relation avec les Entreprises (TPE, PME et GE) pour devenir un partenaire bancaire majeur des entreprises tunisiennes, en visant une meilleure gestion des flux et en renforçant sa capacité à accompagner les projets de développement de ses clients en local et en Afrique (investissements, acquisitions) grâce à une expertise dans les financements structurés.

Par ailleurs, exploiter le potentiel du modèle de bancassurance est devenu le vecteur assurantiel majeur du Groupe ABT en assurance-vie et s'est traduit par une diversification des produits permettant de capter une nouvelle clientèle et constituer un point d'entrée cross-sell.

La qualité d'accompagnement des clients a été favorisée par le déploiement d'un modèle relationnel différencié qui s'appuie sur une meilleure exploitation de la data et permet d'offrir un service à plus forte valeur ajoutée.

La banque dispose d'atouts reconnus par ses clients résultant d'un pilotage omnicanal des parcours et des processus par la satisfaction client ; le traitement des sujets irritants ; le renforcement de l'expertise des conseillers bancaires et la digitalisation des parcours et des processus.

La protection de l'environnement a eu également un rôle prédominant courant l'exercice où la banque renoue avec le financement de la transition énergétique à travers le programme Prosol économique, encourage la consommation responsable et mobilise tous les collaborateurs au service de cette ambition à travers le conseil et l'accompagnement des clients.

Face à ces facteurs multiples, et pour continuer à se différencier et rester compétitive, s'inscrire dans l'amélioration continue de l'expérience client, le défi quotidien de la banque serait de démultiplier les efforts et engager davantage un travail constant de :

- Mesure et évaluation continues de l'expérience client en exploitant les informations et données portées par les différents parcours et services ;
- Veille régulière sur les évolutions technologiques, réglementaires et environnementales du marché ;
- Mise en place de plans d'actions pluriannuels afin de mobiliser les moyens financiers et humains.

UNE ÉVOLUTION DES USAGES APPUYÉE PAR UNE ADAPTATION RÉGLEMENTAIRE

Pour accélérer son engagement envers les initiatives nationales et normes régaliennes, un renforcement des outils de pilotage et un développement d'un corpus informationnel et procédural ont été enclenchés en 2024.

La politique de commercialisation et de tarification d'Attijari bank a été partagée avec le régulateur attestant de la conformité de la banque aux nouvelles exigences de transparence, de clarté dans l'information et de communication vers le client, notamment en matière de recours client et de délais de traitement.

Un engagement renforcé par un dispositif qualité axé sur le suivi des performances délais et satisfaction client, tout au long du parcours client qu'il soit digital ou physique.

Les canaux d'interaction avec la banque se sont démultipliés permettant à la relation client d'accéder à plusieurs moyens de recours, à savoir : le Centre de Réclamations, le Call Center, les réseaux sociaux et le médiateur bancaire.



RENOUVEAU DES OFFRES & DES MÉTIERS EN RÉPONSE AUX EXIGENCES CLIENT



Attijari bank a pris l'initiative de répondre de manière stratégique aux exigences particulières des professionnels, en lançant deux nouvelles solutions haut de gamme « Zénith Santé » et « Zénith Expert », qui se distinguent par un éventail d'avantages substantiels, incluant des services non financiers élaborés en collaboration avec des partenaires de confiance.



D'autre part, forte de l'expérience acquise grâce à son modèle relationnel retail, la banque déploie désormais une approche similaire pour le segment corporate afin d'aligner ses stratégies aux besoins spécifiques de cette clientèle, et ainsi conjuguer l'engagement, la performance et l'efficacité des services proposés.

Dans cette optique, Attijari bank a choisi de scinder le marché TPME en deux : le marché TPE et le marché PME. Cette réorganisation stratégique permet d'ajuster le pilotage et l'animation des équipes aux spécificités de chaque marché, avec une approche plus ciblée et plus efficiente, pleinement alignée avec les attentes évolutives de la clientèle. Elle optimise également la gestion des Centres d'Affaires et des Succursales Entreprises, renforçant ainsi la relation client et assurant un accompagnement de haute qualité.



Par ailleurs, Attijari bank réaffirme son engagement en tant qu'acteur de référence dans l'écosystème de l'inclusion financière, soutenant activement les initiatives nationales pour le développement des TPE à travers son dispositif Dar Al Macharii. Ce programme stratégique offre un accompagnement personnalisé, des conseils sur mesure et des formations, accessibles aussi bien aux clients qu'aux non-clients, afin de favoriser l'intégration et la croissance de ce segment crucial.



D'ailleurs, en 2024, la banque a consolidé son partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) via des actions d'éducation financière ciblant les populations vulnérables, avec une couverture nationale.

Dans un esprit de responsabilité sociale et de développement durable, Attijari bank a intégré la ligne de financement dédiée aux sociétés communautaires, soutenant ainsi le modèle de l'initiative collective pour un développement régional équilibré, avec une attention particulière pour le secteur agricole.



La banque a également intensifié ses partenariats avec des bailleurs de fonds et des structures d'accompagnement stratégiques, notamment à travers des collaborations avec l'AICS via les programmes ADAPT et PRASOC. Cette approche proactive vise à optimiser les synergies locales et internationales, créant un écosystème propice à l'émergence et à la croissance des TPE.

Enfin, pour concrétiser son ambition d'être un acteur majeur des écosystèmes Corporate, Attijari bank a lancé deux nouvelles solutions : l'offre Stations de Services, et l'offre E-commerce, pour répondre aux besoins des TPE et PME dans des domaines clés tels que le numérique et les services.



Forte de son appartenance à un groupe international, Attijari bank a participé à la 7^{ème} édition du Forum International Afrique Développement, FIAD 2024, qui réunit les opérateurs économiques africains et les clients du Groupe Attijariwafa bank provenant de divers secteurs d'activité.

Cette participation a consisté en l'accompagnement de 48 participants du secteur Corporate en leur apportant une assistance sur mesure leur permettant de découvrir un large éventail d'opportunités d'investissement et de bénéficier de l'opportunité d'échange sur le continent africain.



Par ailleurs, l'évolution du cadre réglementaire a offert de nouvelles opportunités pour le cross-selling, et l'ancrage du cross-marchés qui s'est renforcé grâce à la consolidation de la « Customer Client Service Team ». La montée en puissance de cette approche holistique s'est traduite par l'intensification des visites auprès des Grandes Entreprises (GE), à la fois pour générer des opportunités d'affaires et offrir un accompagnement stratégique des entreprises face aux nouveaux besoins émergents des écosystèmes.

UNE MUTATION NUMÉRIQUE QUI SE POURSUIT EN FAVEUR DE L'INCLUSION FINANCIÈRE...

Le secteur des paiements en Tunisie, a été marqué en 2024 par une dynamique d'innovation et de régulation renforcée qui a favorisé la démultiplication d'acteurs dans ce domaine ainsi que le foisonnement d'offres et de moyens de paiement innovants et digitaux.

La diaspora tunisienne comme à l'accoutumée, a pu profiter d'un large réseau de Money Transfer Operators partenaires de la banque, simplifiant les transferts d'argent et les paiements internationaux et facilitant l'accès à ces services via des plateformes digitales adaptées.

Par ailleurs, le paysage des établissements de paiement s'est vu renforcé par le déploiement de Wafacash. Une expérience de plus de 30 ans mise à profit en local avec l'appui de la banque qui y contribue avec un réseau d'agences semi-dédié pouvant servir l'activité Wafacash, favorisant ainsi l'inclusion financière pour les clients à faible revenu. Cette mutualisation a commencé en 2024 avec le déploiement de l'agence pilote Avenue de Carthage et sera généralisée à plus de points de vente l'année à venir.

En outre, le contexte macro-économique a mis en lumière les problèmes systémiques liés à l'expérience client et qui affectent la relation banque-client. L'éducation financière s'est trouvée alors au cœur des préoccupations de la banque qui s'est positionnée comme acteur engagé dans l'inclusion financière à travers la création d'une web série autour de l'éducation financière, avec l'objectif de simplifier les concepts bancaires et de créer un lien de confiance avec les clients en leur apportant du contenu utile et informatif.

Dans le cadre de son engagement dans l'accompagnement informationnel de la diaspora, la banque a également lancé un partenariat avec la start-up E-TAFKNA, offrant des solutions LegalTech pour la création de documents juridiques et des consultations personnalisées.

DES MODÈLES DE DISTRIBUTION & OPÉRATIONNELS AVEC UNE LOGIQUE CUSTOMER CENTRIC

Le dispositif d'intensification relationnelle poursuit sa dynamique initiée en 2023, renforçant son pilier de spécialisation avec le réaménagement de 23 agences selon les nouvelles chartes dédiées. Dans l'optique d'assurer une expérience client optimale et une prise en charge sur mesure des clients affluents et des TPME, plusieurs initiatives ont été mises en place : renforcement des compétences des équipes commerciales, répartition ciblée des portefeuilles et optimisation de l'aménagement des points de vente. De plus, une animation personnalisée sur les canaux à distance est déployée afin de désengorger

les agences et favoriser l'acculturation digitale des clients.

Parallèlement à la spécialisation du réseau, il a été adopté une segmentation dynamique, basée sur des critères fins et évolutifs, visant à orienter la démarche commerciale vers une clientèle haut de gamme. Cette approche est soutenue par plus de 64 conseillers dédiés, des offres sur mesure et un accompagnement personnalisé, parfaitement aligné avec les besoins spécifiques de chaque segment.



D'autre part, dans le cadre du suivi de la qualité de service, en particulier dans les parcours client, une enquête dédiée aux TRE a été lancée cette année, visant à mesurer la satisfaction des clients après leur passage en agence.

Parallèlement, l'acculturation de la qualité a été renforcée par l'instauration de conventions internes de service, en ligne avec les exigences de la norme ISO 9001. Une convention spécifique, portant sur le parcours « Ouverture de dossiers et transferts de scolarité » a été mise en place et pilotée tout au long de l'année, avec une implication active de toutes les parties prenantes.

MEILLEURE VALORISATION DU « CAPITAL DONNÉES » POUR ENRICHIR & CONCEVOIR DES PARCOURS ADAPTÉS AUX EXIGENCES CLIENT

En 2024, les données prennent une dimension cardinale et renforcent la stratégie marketing data-driven, en vue d'élaborer des actions marketing ultra-personnalisées grâce à la boîte à outils NMR (vision 360, plan de contact ...) ; une personnalisation renforcée par une offre adaptée et une efficience accrue des efforts commerciaux capitalisant sur les insights de l'ensemble des interactions aux différents points de contact avec la relation client.

Cible historique de la banque, le tunisien résidant à l'étranger a fait l'objet d'un processus d'expérimentation, de collecte de feedback et de démultiplication de canaux de ciblage et d'interactions avec la banque afin de faciliter l'accès aux services bancaires, aussi bien financiers que non financiers, via des plateformes digitales offrant une expérience client optimale et différenciée.

Cet effort d'analyse du comportement client TRE, a permis de contribuer à la performance globale marché en termes d'acquisition client à hauteur de 25%.

Une performance réconfortée par une stratégie d'acquisition efficace basée sur une segmentation intelligente des clients en groupes pertinents selon leurs caractéristiques communes.

Grâce aux outils d'analytics et de machine learning, l'acquisition manager identifie les tendances, les corrélations, les drivers d'engagement, les profils types et les personas pour une meilleure corrélation du couple performance-coût.

UNE SÉCURITÉ DES TRANSACTIONS ET DES DONNÉES CLIENT GARANTIE PAR UNE RÉGLEMENTATION DE PLUS EN PLUS STRICTE

Soucieuse de répondre aux exigences réglementaires (Loi Organique N°2004-63, le RGPD, etc.) en matière de protection des données et des informations confiées par sa clientèle ainsi que toute personne concernée, Attijari bank a mis en place une nouvelle structure chargée de faire prévaloir une culture de protection des données personnelles (Data Protection Office), conforme aux meilleures pratiques internationales en lien avec la protection des données personnelles, auxquelles le Groupe AWB accorde une importance stratégique.

En outre, inscrite dans une démarche d'amélioration continue et d'augmentation du niveau de sécurité, la banque a déployé, avec l'appui du Groupe, de nouvelles politiques de cybersécurité. Aussi, a-t-elle renforcé grâce à des partenariats stratégiques et opérationnels les moyens techniques et humains, assurant ainsi une surveillance 24/7 de l'infrastructure de la banque. Une attention particulière a été portée aux collaborateurs de la banque pour les embarquer dans la stratégie de cybersécurité à travers un programme de sensibilisation et des exercices de cybersécurité.



D'autre part, grâce à l'automatisation et à la simplification des processus, la banque a optimisé ses opérations en allégeant sa chaîne opératoire. Les tâches répétitives ont été remplacées par des solutions robotisées, permettant d'orienter les ressources humaines vers des activités stratégiques, tout en améliorant leur compétitivité et leur performance globale.



UNE SYNERGIE INTRA GROUPE ATTIJARI BANK AU PROFIT DE L'EXPÉRIENCE COLLABORATEUR INTERNE

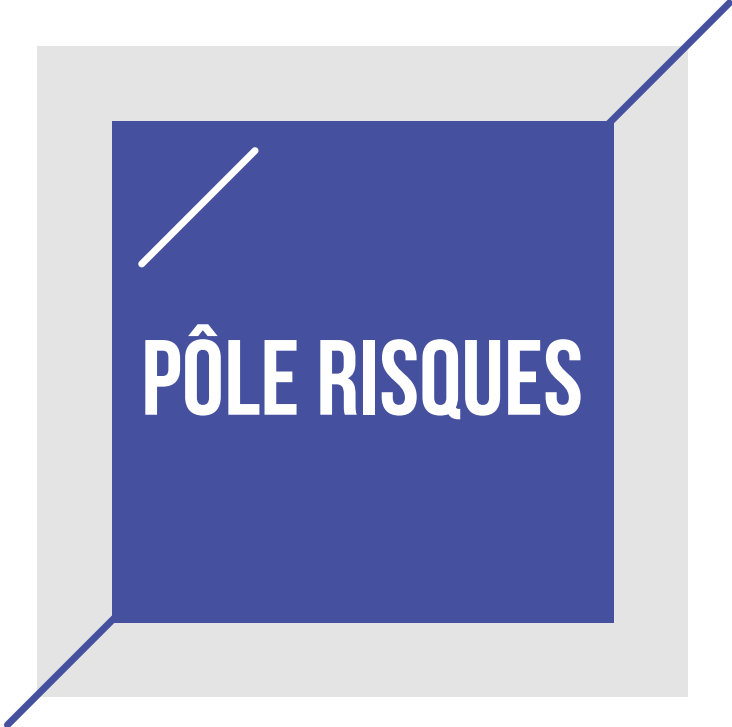
Au cours de l'année écoulée, les filiales du Groupe Attijari bank ont franchi des étapes cruciales dans la préparation des projets à venir, tout en restant pleinement alignées sur les ambitions stratégiques à long terme.

Dans un souci constant d'optimisation des coûts, tout en préservant le bien-être de ses collaborateurs, Attijari Assurance a pris la décision stratégique d'acquérir un nouveau siège. Ce nouvel emplacement accueillera également trois autres filiales : Attijari Intermédiation, Attijari Gestion et Attijari SICAR.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie de cohérence organisationnelle du Groupe et reflète une image de marque unifiée.

Par ailleurs, Attijari Intermédiation a étroitement collaboré avec Attijari bank pour mener à bien l'augmentation du capital de la banque. Cette initiative stratégique a non seulement renforcé les liens entre l'entreprise et ses collaborateurs, mais a également consolidé sa position financière, tout en répondant aux exigences réglementaires et aux évolutions du marché. En impliquant le personnel dans cette opération, la banque témoigne de sa volonté d'associer ses salariés à sa dynamique de croissance, tout en leur permettant de bénéficier d'une valorisation à long terme de leur investissement.





PÔLE RISQUES



Mot du **RESPONSABLE** **PÔLE RISQUES**



“

Un modèle de gestion des risques opérationnels, structuré et résilient face aux enjeux économiques et environnementaux majeurs.

”



Faissal CHAHOUD

Directeur Général Adjoint
en charge du Pôle Risques

Dans un environnement économique de plus en plus complexe et incertain, la banque déploie une vigilance constante face aux divers types de risques auxquels elle est exposée. Cette approche proactive s'inscrit dans une culture de gestion des risques profondément ancrée dans ses pratiques au quotidien. Grâce à cette gestion rigoureuse, la banque préserve et renforce la solidité de ses actifs à long terme, tout en garantissant la stabilité et la pérennité de ses activités.

Dans un contexte marqué par une ouverture accrue à l'international, la banque cherche à mobiliser les ressources financières et les investissements nécessaires pour soutenir le développement économique national. Cette ouverture à l'international impose un ajustement constant des stratégies de gestion des risques, notamment face aux exigences réglementaires de plus en plus contraignantes. S'inspirant des pratiques du Groupe Attijariwafa bank, la banque fait ainsi évoluer en continu son dispositif de gestion des risques pour demeurer alignée sur les meilleurs standards internationaux.

Trade Finance, activité stratégique au sein de la banque, permet, entre autres, de soutenir les opérateurs économiques du pays dans leur développement local comme à l'international et surtout sur le continent africain. Ces opérations, souvent réalisées en devises étrangères, exigent une attention particulière aux normes internationales en matière de transparence, de conformité et de respect des réglementations internationales.

Au-delà du risque traditionnel de contrepartie, la banque fait face à une diversité de risques croissants, notamment les risques opérationnels, de liquidité et de marché. Ces risques sont de plus en plus interconnectés et nécessitent des mécanismes de surveillance et de gestion appropriés. Soucieuse de sa responsabilité environnementale et sociétale, la banque est également consciente des défis posés par le changement climatique. Elle s'engage activement à intégrer ces enjeux dans sa stratégie de gestion des risques. Cela inclut la mise en œuvre de solutions de financement durable, destinées à accélérer l'action contre le changement climatique et à soutenir la préservation de la biodiversité. L'objectif est d'orienter les financements vers des projets ayant un impact positif sur l'environnement et sur la société tout en répondant aux attentes croissantes des parties prenantes en matière de durabilité.

La banque continue également de renforcer ses outils, afin d'identifier de manière proactive les risques émergents et d'aider les équipes dirigeantes à prendre des décisions éclairées pour gérer ces risques. Ces actions permettent de maintenir une vigilance constante face aux risques actuels tout en anticipant ceux de demain.

La qualité de notre gestion des risques, qui repose sur une approche prudente, proactive et à long terme, se traduit par un coût du risque faible et un ratio entre le coût du risque et le résultat brut d'exploitation parmi les plus bas du secteur bancaire tunisien. Ces résultats témoignent de l'efficacité et de la robustesse de notre modèle de gestion des risques face à des défis toujours plus complexes.

LE BACKTESTING ET LE RECALIBRAGE DU SCORING TPE EN VUE DE BOOSTER L'OCTROI DE CRÉDIT ET DE L'INDUSTRIALISER

En 2024, Attijari bank a révisé son modèle de scoring pour les TPE, suite à l'historisation des données du modèle initial lancé en septembre 2022. Cette mise à jour a pour objectif de perfectionner les décisions d'octroi de crédits, en proposant un outil plus précis et davantage aligné avec les besoins du marché.

Les bénéfices attendus de cette mise à jour sont les suivants :



Conquête de nouveaux clients & développement de l'activité de crédit : Le système de scoring sert d'outil décisionnel pour attirer de nouveaux clients et développer l'activité de crédit auprès des TPE, tout en maîtrisant les risques associés.



Optimisation du processus d'octroi : Le nouveau modèle de scoring permet de réduire les délais de traitement des dossiers de crédit, d'optimiser les circuits de décision et de simplifier les processus d'octroi.



Maîtrise des risques en adéquation avec la stratégie d'appétence au risque : Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la stratégie d'appétence au risque mise en place en 2023 et actualisée en 2024. Elle permet de mieux contrôler les risques tout en orientant la croissance de la banque vers des secteurs prometteurs.

Cette démarche reflète l'engagement d'Attijari bank de déployer un cadre de gestion des risques flexible, réactif et conforme aux meilleures pratiques internationales, consolidant ainsi sa position en tant qu'acteur majeur du financement des TPE.

MISE EN PLACE DE L'IRFS 9 : 2024, UNE ANNÉE CHARNIÈRE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

L'année 2024 s'est révélée être une période charnière marquée par la mise en place de nouvelles exigences réglementaires, notamment en matière de gestion des risques et la mise en œuvre de la norme IFRS 9. Un projet stratégique axé sur trois piliers : la conformité réglementaire, l'alignement avec le plan stratégique et l'accompagnement et le transfert de compétences. L'implémentation complète et rigoureuse de la norme IFRS 9 a permis d'améliorer les modèles de classification et d'évaluation des instruments financiers et d'adopter une approche robuste pour le calcul des provisions basées sur les pertes attendues (Expected Credit Loss – ECL).

Pour garantir une implémentation durable, la banque a collaboré avec un cabinet spécialisé disposant d'une expertise reconnue en conformité réglementaire. Cette collaboration a permis de définir des méthodologies adaptées aux spécificités de la banque et de mettre en place un plan de formation ciblé. Cette approche a favorisé le transfert de compétences aux équipes internes et a assuré une autonomie progressive des collaborateurs dans la gestion et le suivi des mécanismes liés à la norme IFRS 9.

Grâce à ces efforts, la banque avance sereinement vers un alignement avec les standards internationaux en matière de gestion des risques financiers.

SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE (SAP)

La banque progresse de manière solide vers une harmonisation avec les standards internationaux en matière de gestion des risques financiers. Le projet «Système d'Alerte Précoce» (SAP) constitue un dispositif avancé visant à informer les équipes commerciales des éventuelles difficultés des emprunteurs dès qu'elles apparaissent. Ce système permet ainsi de mettre en place rapidement et efficacement des actions correctives.

En effet, le SAP surveille en temps réel un ensemble de critères spécifiques à chaque marché, tels que les indicateurs financiers, les retards de paiement, ou les variations importantes des flux et du chiffre d'affaires, ce qui permet d'intervenir dès les premiers signes de difficulté chez les emprunteurs.



**PÔLE
SUPPORTS**



Mot du **RESPONSABLE PÔLE SUPPORTS**



“

Le modèle opérationnel adopté combine un ancrage territorial renforcé, l'accélération digitale et l'industrialisation des opérations.

”



Karim ZAHIDI

Directeur Général Adjoint en
charge du Pôle Supports

Dès 2021, la digitalisation s'est accélérée avec le lancement de l'entrée en relation digitale qui a été suivie par le parcours du crédit immobilier TSF et le crédit à la consommation avec l'ambition, à horizon 2025, de proposer un parcours digital pour toutes les gammes de clientèle de la banque afin de mieux les servir et de leur proposer une expérience digne des plus hauts standards.

Dans l'objectif de fluidifier les processus et d'améliorer les performances, le programme engagé sur le reengineering des processus a contribué à l'industrialisation des opérations à faible valeur ajoutée dans les middle et back offices et l'optimisation des usages au guichet.

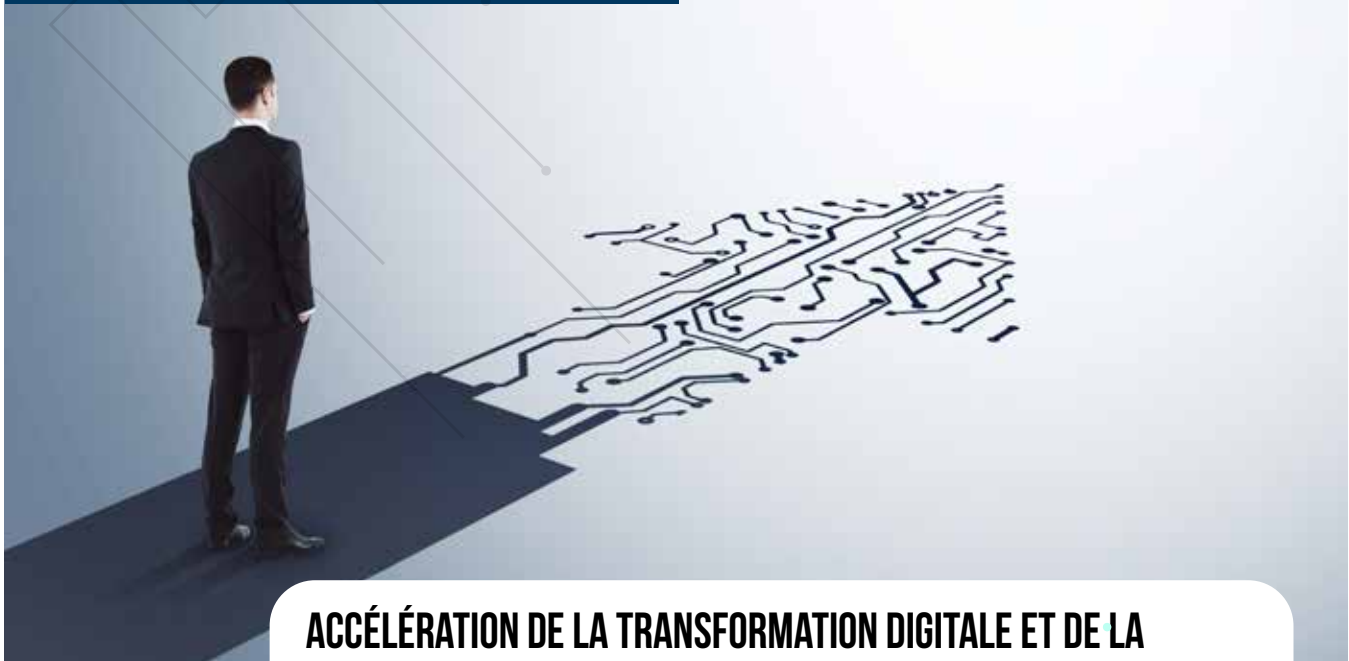
La transformation opérée repose sur un schéma d'urbanisation structuré autour d'une architecture modulaire et ouverte favorisant l'innovation et l'exploitation du potentiel des éco-systèmes et participant à l'enrichissement des propositions de valeur pour les clients de la banque.

Ce programme de transformation s'est appuyé sur les fortes synergies développées avec le Groupe Attijariwafa bank. Ceci s'est notamment traduit par l'opérationnalisation par Attijari bank de son Centre de Compétences Digitales en collaboration avec GTI (filiale tunisienne du Groupe Attijariwafa bank) qui a commencé à déployer des cas d'usage à forte valeur ajoutée répondant aux attentes des clients et des collaborateurs internes.

En 2025, Attijari bank va poursuivre le renforcement de la maturité digitale et l'accélération de la modernisation du socle technologique pour pérenniser les évolutions liées à la transformation.

Attijari bank est résolument engagée pour assurer la concrétisation effective des projets stratégiques en cours, en mettant en œuvre l'agilité, la proactivité et l'efficience pour être le partenaire de choix de celles et ceux qui construisent la Tunisie de demain.

L'année 2024 a été marquée par le lancement de plusieurs projets ambitieux visant, dans une logique d'alignement avec les orientations stratégiques de la banque, à promouvoir la qualité des services déployés au profit de la clientèle et à renforcer de manière dynamique le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle tout en veillant à la création de valeur et ce, à travers la réingénierie des processus, la rationalisation des charges et la contribution à l'amélioration du socle technologique.



ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION DIGITALE ET DE LA MODERNISATION DU SOCLE TECHNOLOGIQUE

Dans le cadre de sa transformation digitale continue et en ligne avec sa feuille de route stratégique, Attijari bank Tunisie a accéléré la modernisation de son infrastructure technologique, tout en posant les bases nécessaires pour renforcer sa trajectoire IT. Un kick-off officiel de cette transformation digitale et data a été tenu en juin 2024, marquant une étape clé dans le développement des initiatives stratégiques de la banque. Grâce à la synergie avec le Groupe et à une mutualisation des ressources et des compétences, la banque a activé son Centre de Compétence Digitale, fruit d'une collaboration entre le Digital Center d'Attijari bank et la GTI (Générale Tunisienne de l'Informatique). Ce centre a été renforcé par des équipes formées, accompagnées et coachées tout au long des projets menés, bénéficiant du soutien

de toutes les entités du Groupe. Dès le deuxième semestre 2023, il a commencé à délivrer une série de cas d'usage à forte valeur ajoutée pour les clients et les utilisateurs internes de la banque.

Consciente de l'importance de la transformation digitale dans l'amélioration de son modèle opératoire et de l'expérience client, la banque a entrepris des transformations majeures, incluant la modernisation de son socle technologique à travers des solutions innovantes et la digitalisation des moyens de paiement ainsi que des services bancaires quotidiens. Ces initiatives ont permis de consolider une démarche continue de rationalisation et d'optimisation des ressources.

En 2024, le Centre de Compétence Digitale a également défini ses orientations technologiques et les plateformes cibles, alignées avec la stratégie du Groupe. Parmi les projets phares, la modernisation des applications métiers, notamment la Suite Risque, a permis de répondre aux nouvelles normes tout en intégrant des parcours client digital-ready.

Par ailleurs, pour soutenir les ambitions stratégiques de la banque, la trajectoire

Data a été renforcée par la mise en place de piliers de gouvernance, incluant un catalogue et une classification des actifs Data, ainsi que la confirmation des architectures et technologies cibles.

L'ensemble de ces technologies constitue un levier clé pour atteindre les objectifs business définis dans la feuille de route de transformation digitale et data du plan stratégique.

Enfin, ces avancées ne pourraient être réalisées sans une cybersécurité

optimale, inscrite dans une démarche d'amélioration continue. De nouvelles politiques de cybersécurité ont été déployées avec l'appui du Groupe, et les moyens techniques et humains ont été renforcés grâce à des partenariats stratégiques et opérationnels, assurant une surveillance 24/7 de l'infrastructure de la banque.

PLUSIEURS LEVIERS AU SERVICE DE L'OPTIMISATION ET DE LA RATIONALISATION

La banque a actuellement recours à des outils de robotisation, non seulement pour la réalisation de tâches chronophages, mais également pour l'exercice de tâches à forte valeur ajoutée. Celles-ci concernent l'amélioration des services prodigués par les conseillers client et les entités centrales et contribuent à la création de nouvelles opportunités commerciales. Grâce à l'automatisation et à la simplification des processus, la banque a optimisé ses opérations en allégeant sa chaîne opératoire. Les tâches répétitives ont été remplacées par des solutions robotisées, permettant d'orienter les ressources humaines vers des activités stratégiques, tout en améliorant sa compétitivité et sa performance globale. Ces solutions ont porté essentiellement sur :

- La comptabilisation des frais liés à l'émission d'un virement ou transfert vers l'étranger

- L'intégration des journées de trésorerie à partir de l'interface Flux in & MEGARA

- La validation de la réception de l'entrée et de la sortie des effets

- L'automatisation du traitement du chargeback national monétique

- Le redressement des opérations de retrait non abouties sur les GAB

Toujours en lien avec l'aspect optimisation et amélioration du socle technologique, la banque a acté une montée en version de l'application MXP, avec une meilleure disponibilité des interfaces, une sécurisation des flux échangés et des opérations gérées ainsi que l'exploitation d'une plateforme évolutive. Elle a également accompli la refonte du générateur comptable de l'activité monétique avec une amélioration du processus d'intégration et l'optimisation des délais de traitement des flux.

D'autre part, Attijari bank a été la première banque à avoir finalisé les travaux du projet national de déclaration des règlements et des apurements relatifs aux titres de commerce extérieur. Elle a également œuvré à l'amélioration de l'expérience client grâce à la digitalisation du processus de traitement des transferts de scolarité, à la mise à niveau des formats des messages financiers, en particulier les messages de paiement, en utilisant le langage XML (Extensible Markup Language) conformément à la nouvelle norme ISO 20022.

Parallèlement et au cœur de son ambition de renforcer son efficacité, la banque s'est engagée dans plusieurs initiatives illustrant sa volonté de conjuguer optimisation, durabilité et innovation.

L'initiative «Zéro Papier» via la digitalisation SWIFT, a réduit la consommation de papier, générant des économies notables. Les efforts de rationalisation se sont poursuivis également en termes d'émission de cartes et de charges de transport de fonds.

Le projet photovoltaïque assurera la couverture d'une part importante de ses besoins énergétiques, réduisant les émissions de CO2 et affirmant son engagement pour une transition durable.

En continuité de la démarche de rationalisation, une structure organisationnelle moderne a été instaurée en 2024. Cette configuration hiérarchique simplifiée améliore la prise de décision, fluidifie la communication interne et renforce l'engagement des collaborateurs, répondant ainsi aux attentes croissantes des clients et partenaires.

Ces initiatives concrètes vont permettre à Attijari bank d'assurer un avenir solide tout en renforçant son impact positif sur l'environnement et la société.

2024 : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UN EFFORT PRONONCÉ ENVERS LA CULTURE DE LA QUALITÉ ET LE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

Sur le chemin de l'excellence, l'année 2024 a été marquée par un effort prononcé envers la culture de la qualité et le pilotage de la performance. Selon la même ligne de conduite que le Groupe et ses filiales, Attijari bank se conforme aux axes de la politique Qualité, couvrant le pilotage qualitatif des parcours client, la gouvernance, la gestion de la Data, et l'acculturation.

Durant l'année 2024, la qualité a appuyé son dispositif de pilotage des parcours, avec une orientation renforcée sur l'écoute des clients notamment stratégiques. Ainsi, la campagne Qualité TSF 2024 a constitué une nouvelle initiative afin de sonder la satisfaction des tunisiens résidant à l'étranger à chaud suite à un passage dans le réseau et de rétribuer les agences

s'étant distinguées dans ce domaine. De même, des Dashboards spécifiques ont été générés pour mesurer la qualité de service auprès de la clientèle Affluent, TPME et aussi Banque Privée.



Dans une perspective d'amélioration continue, un dispositif de prospects mystères s'est déroulé également durant l'année et a touché l'ensemble des agences. Ceci a permis de cerner les forces du réseau d'agences et les domaines nécessitant appui. Le relai des rendus auprès du réseau et des entités du siège a généré des plans d'actions pour un meilleur impact.

L'écoute client a touché également les collaborateurs, avec un sondage sur la qualité de vie en interne auprès de l'ensemble de la population du siège et du réseau, un partage de résultats et des plans d'actions.

L'approche Qualité s'est renforcée par une méthodologie de **mesure** d'étapes phares des parcours client, avec des engagements délais. Le dispositif de pilotage de la performance s'est consolidé par la génération des **indicateurs maîtrisés intégrés dans l'évaluation** avec un exercice structurel durant 2024, en appui au plan stratégique.



Ce pilotage, a reposé sur une gouvernance via les comités de coordination et de synergie, associant la Direction Générale.

Relativement au volet acculturation et synergie inter-Groupe, la convention des CEV (Customers Experience Vectors) en septembre 2024 a réuni l'équipe Qualité AWB avec la communauté des ambassadeurs Qualité ABT en la présence de la Direction Générale, dans l'objectif d'appuyer le rôle relai et de partager les bonnes pratiques renforçant la politique Qualité du Groupe au sein de ses filiales. Cette communauté impactante dans l'appui de la culture qualité au sein d'ABT a pu ainsi bénéficier durant l'année d'un cycle de formation dédié intitulé «Quality Focus», au même titre

que tous les CEV des filiales du Groupe.

La culture qualité s'est également renforcée par la mise en place des conventions internes de service. Selon les exigences de la norme ISO 9001, une convention autour du parcours 'ouverture de dossiers et transferts scolarité' a été signée et pilotée durant toute l'année, en impliquant l'ensemble des vis-à-vis concernés. Les points d'échange sont entrés dans les pratiques, via des ateliers mensuels réseau-siège autour des KPI de la convention et notamment les taux de retour et de rejet.

Aussi, la gestion de la Data et l'amélioration des outils de pilotage est un volet fondamental dans le développement du dispositif, avec notamment la concrétisation de l'automatisation de la 2^{ème} vague des Dashboards qualité.



CAPITAL HUMAIN



Mot du **RESPONSABLE CAPITAL HUMAIN**



“

Placer l'expérience collaborateur et le développement des talents au cœur de notre performance collective.

”



Skander MLAYAH

Responsable Capital Humain

La banque a mis en place un socle RH évolutif pour renforcer l'engagement de ses collaborateurs et de leur mobilisation auprès des clients, assurant une meilleure adaptation à un contexte en mouvance et épousant le changement de comportements et les attentes des collaborateurs.

La symétrie de l'attention portée aux collaborateurs et aux clients constitue l'un des facteurs clés du succès de la réalisation du plan stratégique.

C'est pourquoi la banque réoriente son modèle de management au service de la satisfaction client. L'amélioration de la qualité de service reposera sur la responsabilisation accrue des équipes et la valorisation de toute initiative permettant d'accélérer l'amélioration de l'expérience client.

La banque favorise la performance collective au service des ambitions du plan stratégique en digitalisant les parcours et les processus permettant aux collaborateurs de se concentrer sur les travaux à forte valeur ajoutée et en encourageant de nouveaux modes de travail et un environnement agile.

Elle accompagne ses collaborateurs en poursuivant les efforts de formation avec le déploiement de plans de développement individuels et l'intégration de la digitalisation pour plus d'accessibilité et d'autonomisation. Plusieurs engagements au service de la qualité de vie au travail viennent renforcer l'attractivité employeur : plus de flexibilité dans l'organisation du travail réconfortant le mode agile ; mobilité personnalisée ; affirmation des politiques d'employeur responsable, en matière de diversité, de mixité et d'insertion.

La banque anticipe et adapte en permanence ses ressources, poursuit le recrutement et la mobilité des talents et renforce le développement des compétences. Enfin, la banque veille à fédérer les équipes autour d'une culture partagée de l'éthique et de l'inclusion sociale, encourager des comportements guidés par le mentorat, le respect de l'environnement, la non-discrimination et l'exemplarité.

UNE NOUVELLE ÈRE POUR LE MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE EN 2024

TRACKS DE CARRIÈRE : ACCOMPAGNER LES ASPIRATIONS DIFFÉRENCIÉES DES COLLABORATEURS

2024 a vu l'opérationnalisation des tracks de carrière, un dispositif innovant répondant aux aspirations variées des collaborateurs. Trois parcours professionnels différenciés ont été introduits :

La voie managériale

pour les profils éligibles à une évolution vers des rôles de management d'équipe et de pilotage.

La voie d'expertise

destinée aux profils techniques ou fonctionnels souhaitant approfondir leur spécialisation.

La voie technologique, de gestion de projet et de contrôle

dédiée aux collaborateurs souhaitant développer leurs compétences dans les domaines technologiques, de gestion de projet ou liés aux métiers de contrôle et d'audit.

Alignés sur les ambitions stratégiques de la banque, ces tracks de carrière permettent à chaque collaborateur de construire un parcours professionnel en adéquation avec ses aspirations et compétences.

REFONTE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE : UNE ÉTAPE CLÉ DANS LA TRANSFORMATION DU CAPITAL HUMAIN

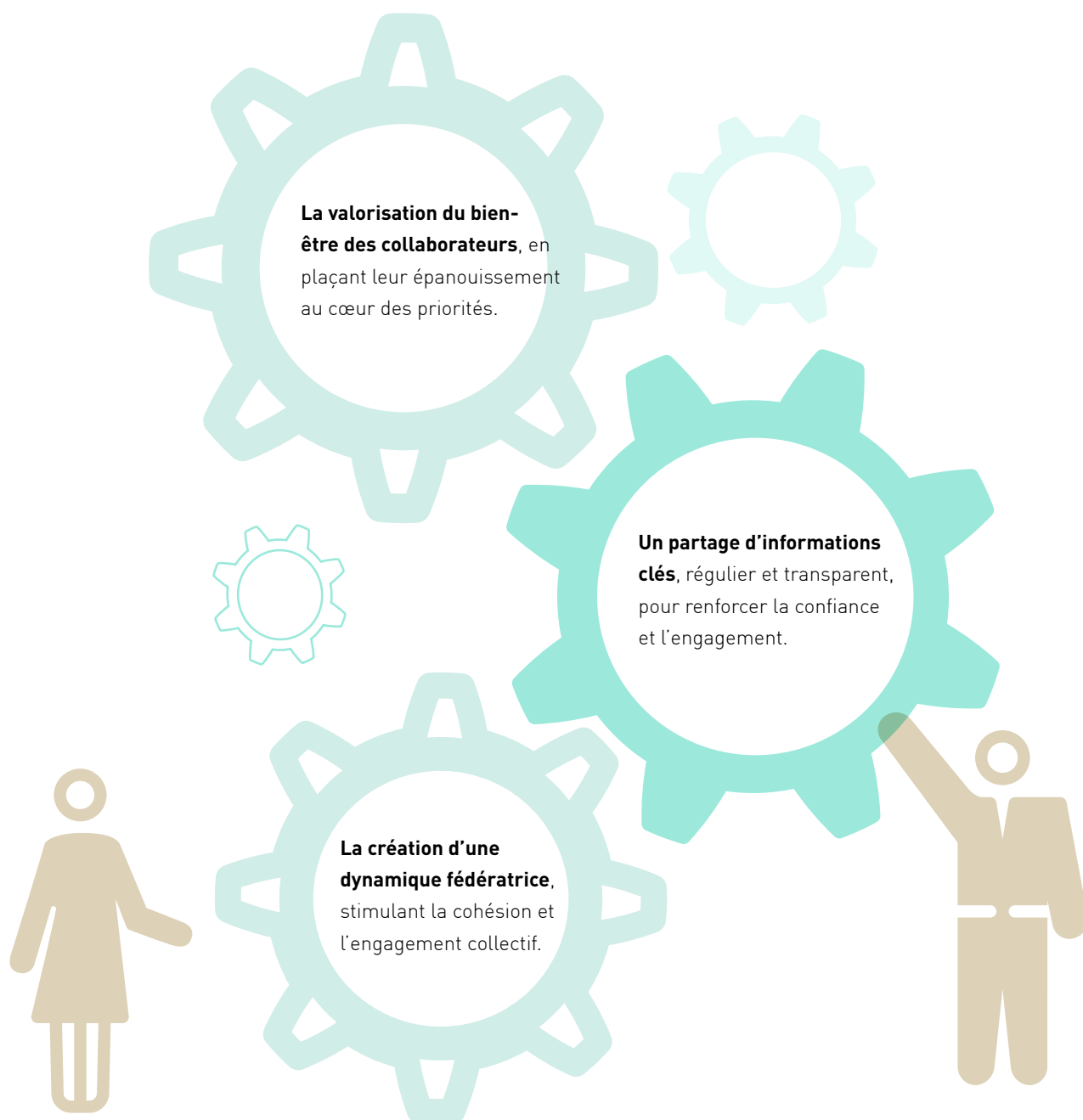
En 2024, la banque a franchi une étape décisive avec la refonte du système de management de la performance, marquant un tournant majeur dans la gestion du capital humain. L'introduction d'un dictionnaire des KPI et d'un dictionnaire des compétences, constitue désormais une base solide pour évaluer et harmoniser la performance à tous les niveaux.

Le dictionnaire des KPI, conçu pour le siège et le réseau, intègre trois dimensions essentielles (KPI banque, KPI structure et KPI individuels), offrant une structure claire et cohérente.

Cette refonte a été concrétisée par le premier exercice d'évaluation à mi-parcours sous ce nouveau modèle. Celui-ci a instauré des pratiques d'évaluation équitables et transparentes, responsabilisant chaque collaborateur dans l'atteinte des objectifs collectifs. Cette initiative a également favorisé une culture de la performance durable, en parfaite harmonie avec les ambitions stratégiques de la banque.

UNE DYNAMIQUE RH ET UNE COMMUNICATION INTERNE CENTRÉES SUR LES COLLABORATEURS

Cette transformation s'est accompagnée d'une approche repensée de la communication interne, recentrée sur les besoins des collaborateurs. La banque a adopté une stratégie axée sur :



Ces réalisations ont fait de 2024 une année déterminante, propulsant la banque vers une nouvelle ère, axée sur l'inclusion, la performance et une capacité accrue à relever les enjeux de demain.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES



L'année 2024 a marqué une étape clé dans l'accélération de la transition d'Attijari bank vers une stratégie ESG, renforçant ainsi son engagement en faveur du développement durable et de l'innovation. En définissant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), la banque s'efforce à mesurer la performance extra-financière de ses actions RSE. Cela permet de dresser un bilan plus complet de son impact sur ses parties prenantes, tout en soutenant la croissance économique de la Tunisie.



FAITS MARQUANTS RSE 2024

1^{ère} banque tunisienne accréditée par le Green Climate Fund pour le financement des projets climatiques

Partenaire exclusif du **WWF**, Fonds Mondial de la Nature en Tunisie, pour des initiatives concrètes en faveur de la protection de **l'environnement** et de la **biodiversité**

Mission IFC-BCT **Green Portfolio Review** aux côtés de banques de renom

Engagée pour la mise en place des objectifs de la **CDN Tunisienne** en partenariat avec le **PNUD**

Membre de la Task force pour la définition de la **gouvernance climatique en Tunisie** (taxonomie verte)

1^{ère} banque lançant sa plateforme de digitalisation des achats, baptisée Attijari Sourcing

NOTRE POLITIQUE RSE AU BENEFICE DE TOUTES NOS PARTIES PRENANTES

2 PRIORITÉS GUIDENT NOS ACTIONS

01 L'INCLUSION

Offrir des produits et services bancaires accessibles à tous est l'une des priorités de la banque. Ainsi à travers le concept unique de Dar Al Macharii, la banque propose tout un dispositif d'accompagnement financier et non financier aux clients et non clients de la banque.

8014 Bénéficiaires des services d'accompagnement à l'entrepreneuriat.

1256 MTND Montant d'engagements alloués aux PME, TPE et startups, à fin novembre 2024

Contribution à l'Observatoire d'Inclusion Financière et lancement de la newsletter NFS pour démocratiser l'accès aux services bancaires.

Soutien aux startups : Accompagnement de startups locales, intégration de solutions innovantes, et organisation d'événements de networking à Tunis et à Sfax.

02 LA FINANCE DURABLE

Respectant ses valeurs citoyennes, Attijari bank œuvre pour une transition juste, en réponse aux défis environnementaux, sociétaux et territoriaux.

520 MTND Montant d'engagements dans des projets environnementaux



POUR NOS CLIENTS

Garantir l'accès de tous aux produits et services financiers, et proposer **une offre responsable** dans une relation client **éthique et de qualité**.

POUR NOS COLLABORATEURS

Accompagner la carrière, **former**, améliorer la **qualité de vie** au travail et assurer **l'égalité des chances**.



**LES ATTENTES DE NOS PARTIES PRENANTES SONT
LE SOCLE DE NOS ENGAGEMENTS**

POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Avoir un **impact positif et durable** sur la société, à travers la mise en place de **partenariats** forts et de long terme avec les acteurs de la société civile qui contribuent à la réalisation de son ambition.



POUR NOS FOURNISSEURS



Appliquer les principes RSE dans sa chaîne d'approvisionnement en sélectionnant des biens et services produits et fournis dans le respect des **normes environnementales, sociales et éthiques**.

LA GOUVERNANCE RSE EN 2024



COMITOLOGIE RSE

Un comité RSE est organisé chaque trimestre en présence des membres du COMEX.

LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, MISSIONS

Permettre aux collaborateurs d'être acteurs de la transition juste au quotidien.

LES RELAIS RSE

20 correspondants répartis dans le siège, dont les missions sont :

- Déployer les projets opérationnels.
- Animer les collaborateurs en local.
- Remonter les informations extra-financières pour consolidation

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA BANQUE

LES GRANDES ÉTAPES VERS L'AMBIITION DE LA NEUTRALITÉ CARBONE



1.

Réduire l'empreinte carbone directe de la Banque.

2.

Réduire l'empreinte carbone des portefeuilles de financement et d'investissement.

3.

Faciliter la transition énergétique en Tunisie grâce aux programmes PROSOL pour la promotion de l'Energie solaire, soutenant l'ambition stratégique de l'Etat dans le financement de la transition énergétique.

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES ET ACCROITRE LA CROISSANCE VERTE

PROJET SGES

La banque accompagne et répond au besoin de ses clients en accordant une attention particulière à leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour ce faire, la banque a mis en place le système de gestion des risques environnementaux et sociaux pour le financement des entreprises.

Le SGES est intégré à la démarche globale d'évaluation des risques pour l'octroi des crédits aux entreprises en prenant en compte les meilleurs standards internationaux répondant aux exigences de la SFI (société financière internationale), relatives à l'exclusion et la catégorisation des projets selon leurs impacts, l'évaluation et le suivi des risques.

ATTIJARI BANK PIONNIÈRE DE L'INVESTISSEMENT VERT

520 millions de dinars d'engagement dans les projets environnementaux

REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DIRECTE

DES INITIATIVES À IMPACT AGISSANT SUR LES PRINCIPAUX POSTES ÉMETTEURS :

Maîtrise de la consommation d'eau

Machine Kumulus pour produire de l'eau potable et participer à réduire le stress hydrique.

11 000 litres par an

**2 teq CO2 évités
(500 KG de plastique évités annuellement)**

Gestion durable des déchets

Dispositif de collecte des déchets avec tri sélectif :

Taux de déchets collectés : 440 kg

Taux de recyclage : 80%

Impact social : l'employabilité des chiffonniers en charge de la collecte et du tri sévère des déchets : 3 jeunes

Campagne de sensibilisation à la protection de l'environnement :

Une campagne de sensibilisation aux écogestes a été organisée afin d'inciter les collaborateurs à appliquer les écogestes dans le cadre la démarche de la gestion durable des déchets : installation d'affiches de sensibilisation, diffusion d'un guide sur les écogestes, réalisation d'une web-série sur les écogestes : <https://www.youtube.com/watch?v=tEdUhhSZYUM>

Optimisation

Dispositif d'éclairage :

80% des agences dotées d'éclairage LED

Relamping total du siège

Dispositif de climatisation :

Changement du système de climatisation On/Off vers la technologie Inverter (75% des agences ont été migrées, notamment lors des aménagements lourds et à l'occasion de la spécialisation des agences).

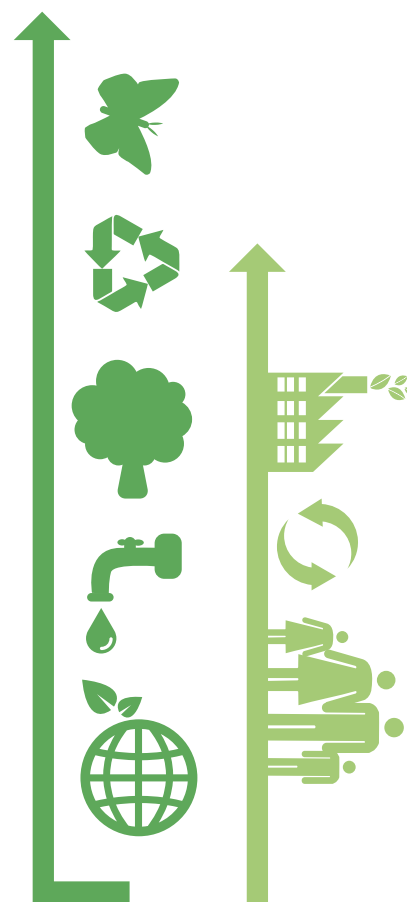
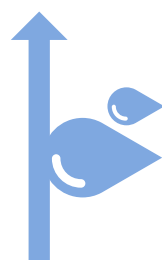
Le zéro papier

Cette initiative vise à réduire la consommation de papier et de digitaliser les process et des documents, tant en interne qu'à destination de la clientèle et de ses partenaires de la banque.

12% de baisse de consommation de papier sur les trois dernières années.

Autoproduction : Renforcer l'utilisation des énergies vertes (photovoltaïque) :

Attijari bank s'inscrit pleinement dans la transition énergétique vers les énergies renouvelables dans le but d'autoproduire sa propre énergie. Grâce à son projet d'installation d'une centrale solaire, la banque couvrira bientôt 40% des besoins énergétiques de son siège et de ses sites centraux.



PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Ensemble pour un Développement Durable et Responsable

Dans sa quête d'un développement durable et responsable, la banque collabore avec des partenaires stratégiques pour la mise en place des initiatives à impact.



Nous collaborons avec le PNUD pour développer des chaînes de valeur en apportant un soutien technique et financier aux projets identifiés. Cela inclut également la numérisation de certaines chaînes de valeur. En parallèle, nous favorisons la culture entrepreneuriale en organisant des événements d'inspiration et de réseautage dans les « Dar Al Macharii » au niveau régional. De plus, nous nous engageons à promouvoir l'éducation financière, en facilitant l'accès aux produits et services financiers pour les femmes et les jeunes dans les régions.



Avec USAID, nous avons planifié trois projets centrés sur des thématiques clés. Nous travaillons sur le développement et le déploiement d'un outil de scoring destiné aux TPE, ainsi que sur les mécanismes de garantie de la SOTUGAR pour améliorer l'accès au financement.

Nous soutenons également les fintechs dans la création de services et de produits digitaux innovants.

Les initiatives reflètent l'engagement de la banque en faveur d'un développement durable et responsable, en collaboration étroite avec nos partenaires stratégiques.



Dans le cadre de notre partenariat avec Colibris, nous contribuons à l'employabilité des chiffonniers responsables de la collecte et du tri des déchets. Cette initiative vise à promouvoir une gestion durable des déchets tout en offrant des opportunités professionnelles à ces travailleurs essentiels.



Fonds Mondial pour la Nature

En collaboration avec le WWF, nous renforçons les actions de conservation de l'environnement, de la biodiversité et des écosystèmes naturels en Tunisie. Ce partenariat reflète notre engagement à préserver la richesse écologique de notre pays pour les générations futures.

Les initiatives reflètent l'engagement de la banque en faveur d'un développement durable et responsable, en collaboration étroite avec nos partenaires stratégiques

L'EXEMPLARITÉ DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES ET DANS LES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

La politique sociale Attijari bank est basée sur la préservation de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail ainsi que le développement des compétences de ses collaborateurs et de leur carrière professionnelle. L'équité des genres forme aussi partie de cette politique par la promotion de la diversité au niveau du recrutement et de la promotion de carrière.

1756 collaborateurs

100% des collaborateurs sont signataires du code de bonne conduite

MOBILITÉ ET GESTION DE CARRIÈRE

UN DISPOSITIF DE GESTION DE CARRIÈRE QUI S'APPUIE SUR LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEC)

Des entretiens d'évaluation annuelle servant à apprécier la performance et les compétences des collaborateurs, et recenser leurs besoins en formation et en évolution de carrière.

FORMATION



La plateforme Mawarid Talent : Digitalisation de tout le parcours de formation pour un meilleur accès inclusif de tous les collaborateurs



PRÈS DE 7 JOURS DE FORMATION en moyenne par collaborateur

NON-DISCRIMINATION ET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

PART DES FEMMES DANS L'EFFECTIF GLOBAL 42.1%

Attijari bank a signé un partenariat stratégique avec le Handisuccess international et réitère ainsi son engagement envers l'inclusion professionnelle des personnes en situation d'handicap. En leur offrant des postes adaptés et en les accompagnant au quotidien dans l'exercice de leur fonction.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Améliorer la santé et la sécurité au travail :

- Un centre médical et des actions de sensibilisation à la prévention de la santé.
- Des campagnes de vaccination.
- La sensibilisation sur des thématiques spécifiques :
 - * Bienfaits du sport et d'une alimentation équilibrée.
 - * Lutte contre le tabac et les maladies cardiovasculaires.

LA DÉMARCHE DES ACHATS RESPONSABLES

La plateforme « **Attijari Sourcing** » permet une digitalisation des interactions sur toutes les étapes du processus Achat telles que le référencement, la consultation, le dépouillement et la contractualisation. Elle permet aussi d'assurer un maximum de transparence dans le traitement des dossiers d'achats et d'appels d'offres, de faciliter l'accès aux marchés de la banque, et de réduire l'utilisation de papier dans le processus. Telle est la démarche de l'achat responsable de la banque qui place la satisfaction des fournisseurs en tête de ses priorités.

**Nos fournisseurs
sont signataires de
la charte des achats
responsables**

**Nombre des
fournisseurs**

825

**Nombre de jours pour
le délai de paiements
des fournisseurs**

25 Jours



L'ENGAGEMENT AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

LE SOUTIEN DE L'ART ET LA CULTURE

La démocratisation de l'accès à l'art et à la culture est l'une des clés de voûte de la stratégie RSE d'Attijari bank. Facteur de développement, d'épanouissement et de cohésion sociale, l'art figure comme l'un des piliers sociétaux de la banque.

Attijari bank agit essentiellement dans le secteur des arts visuels. Elle contribue à la visibilité d'artistes émergents à travers le soutien du programme

d'incubation artistique au niveau de plusieurs régions de la Tunisie « Le Sprint Art » by Archivart, avec des visites commentées ouvertes à tous les publics.

A travers l'organisation d'une exposition d'art inclusive, la banque valorise sa collection d'œuvres d'art. Elle continue également d'agir en faveur du patrimoine et de la musique.

Plus de 8000 visiteurs des expositions d'art by Attijari bank

INSUFFLER L'ESPRIT D'ENTREPRENEURIAT AUPRÈS DES JEUNES

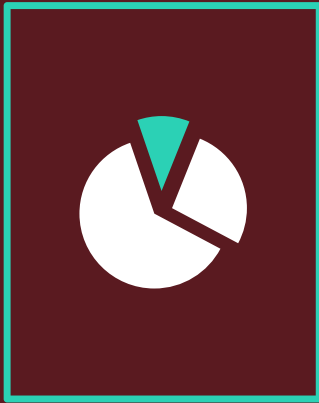
Le mécénat de compétences constitue un des leviers de la marque employeur d'Attijari bank. Pour ce faire, la banque a noué des partenariats à impact. Membre fondateur d'Enactus Tunisie et partenaire de Injaz, la banque a appuyé l'esprit d'entrepreneuriat des jeunes au fil des ans, en le stimulant auprès des collégiens, lycéens et étudiants universitaires.

La banque soutient ces organismes, en mettant à leur disposition des collaborateurs bénévoles, prêts à mobiliser leurs compétences au profit des jeunes, afin de réaliser des actions de formation à l'entrepreneuriat.

Plus de 38000 jeunes bénéficiaires des programmes Enactus et Injaz



RAPPORT FINANCIER





ACTIVITÉ & RÉSULTATS



ATTIJARI BANK EN CHIFFRES

INDICATEURS (en millions de dinars)	2024	2023	2022
ACTIVITE			
Dépôts de la clientèle	10 636	10 047	9 332
Créances sur la clientèle	7 321	7 017	6 590
ASSISE FINANCIERE			
Total bilan	12 204	11 642	10 903
Capital social	210	210	204
Capitaux propres	1 108	1 059	960
RESULTATS			
PNB	708	645	575
Charges opératoires	339	310	282
RBE	369	335	293
Résultat Net	232	212	186
RATIOS			
Rendement des fonds propres (ROE) (%)	26,55	25,07	24,03
Rendement des actifs (ROA)	1,90	1,82	1,71
Coefficient d'exploitation (%)	47,9%	48,1%	49,0%
Dépôts / Effectif (en millions de dinars)	6,06	5,64	5,25
Créances sur la clientèle / Effectif (en millions de dinars)	4,17	3,94	3,71
INDICATEURS BOURSIERS			
Cours de l'action au 31 décembre (en TND)	51,500	46,140	37,000
BPA (en TND)	5,533	5,051	4,567
PER	9,308	9,134	8,102
MOYENS			
Effectif banque	1 756	1 781	1 778
Réseau	182	184	190

ACTIVITÉ DE LA BANQUE

Au titre de l'année 2024, le total bilan a enregistré une hausse de **562 MTND**, soit de **4,8%** par rapport à 2023, passant de **11 642 MTND** à **12 204 MTND**.

L'activité d'Attijari bank a été caractérisée par les évolutions suivantes :

- Hausse des dépôts de la clientèle de **589 MTND**, soit une augmentation de **5,9%**.
- Hausse des créances nettes sur la clientèle de **303 MTND**, soit une augmentation de **4,3%**.

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

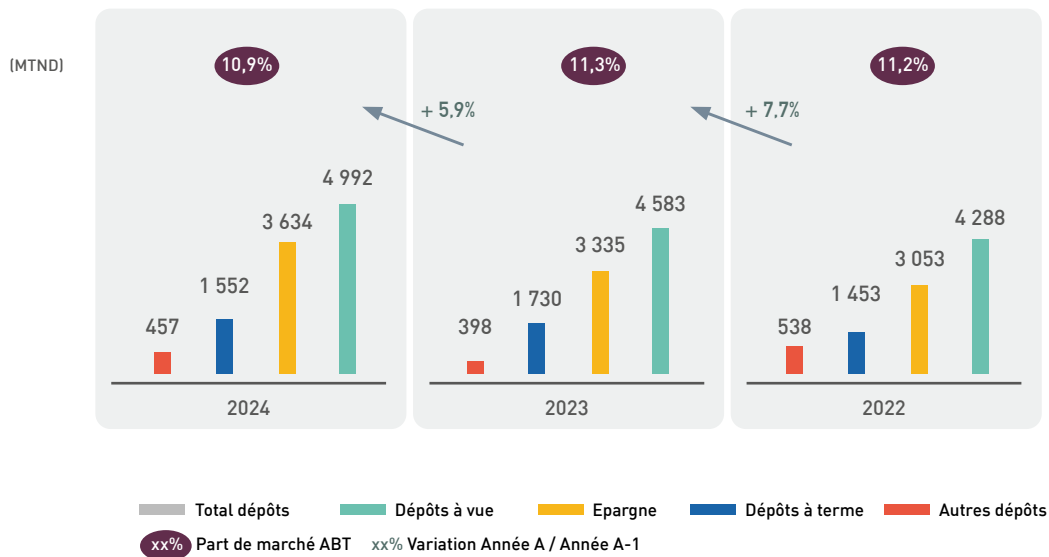
À fin 2024, les dépôts de la clientèle ont augmenté de **589 MTND** soit de **5,9%**, passant de **10 047 MTND** à fin décembre 2023 à **10 636 MTND** à fin décembre 2024. Le détail par nature se présente comme suit :

[En MTND]	Déc-24	Déc-23	Variation		Déc-22	Variation	
			en MTND	en %		en MTND	en %
Dépôts et avoirs de la clientèle	10 636	10 047	589	5,9	9 332	714	7,7
Dépôts à vue	4 992	4 583	409	8,9	4 288	294	6,8
Epargne	3 634	3 335	299	9,0	3 053	282	9,2
Dépôts à terme	1 552	1 730	-178	-10,3	1 453	277	19,1
Autres dépôts	457	398	59	14,7	538	-139	-25,9

La variation réalisée au niveau de la collecte des dépôts en 2024 s'explique principalement par :

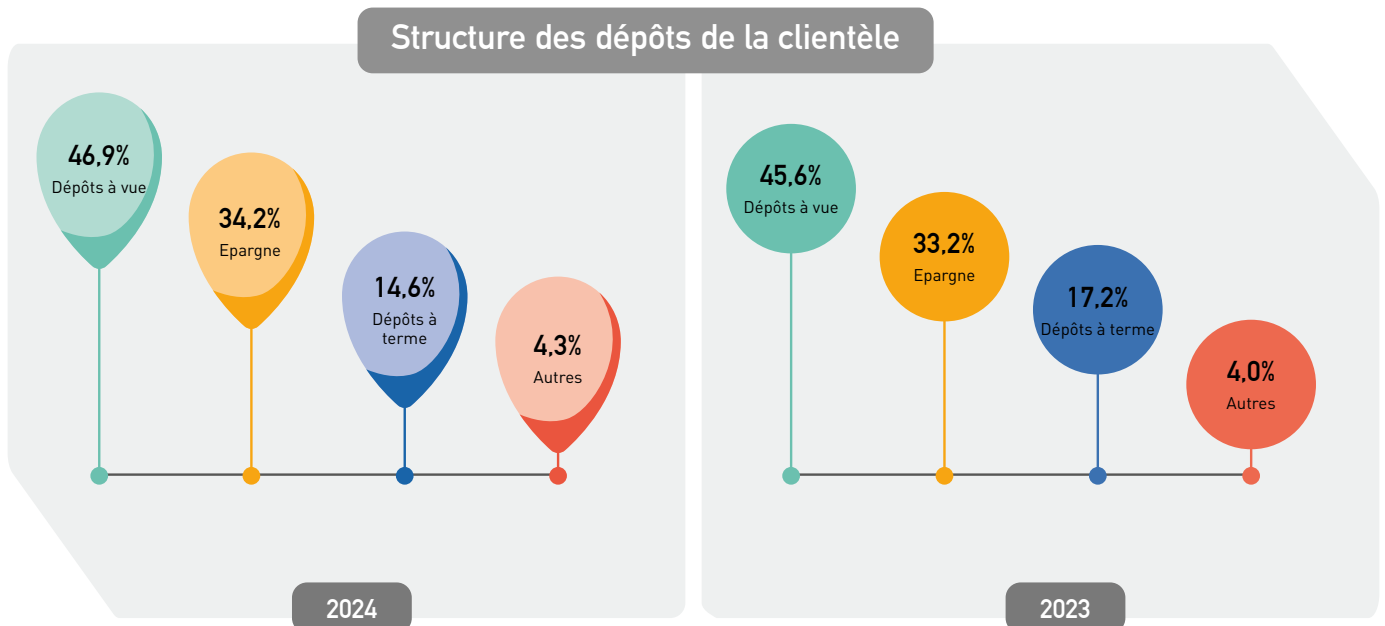
- Une augmentation des dépôts à vue de **409 MTND**, soit de **8,9%**, pour atteindre **4 992 MTND** à fin 2024, contre **4 583 MTND** en 2023.
- Une augmentation des dépôts d'épargne de **299 MTND**, soit de **9%** passant de **3 335 MTND** à fin décembre 2023 à **3 634 MTND** à fin décembre 2024.
- Une baisse des dépôts à terme de **178 MTND** soit de **10,3%** pour se situer à **1 552 MTND** à fin 2024 contre **1 730 MTND** en 2023.

L'évolution des dépôts sur les trois dernières années est présentée ci-dessous¹ :



Part de marché calculée sur la base des indicateurs d'activité des banques suivantes (BIAT, Amen Bank, BT, UIB, UBCI, ATB, STB, BNA et BH).

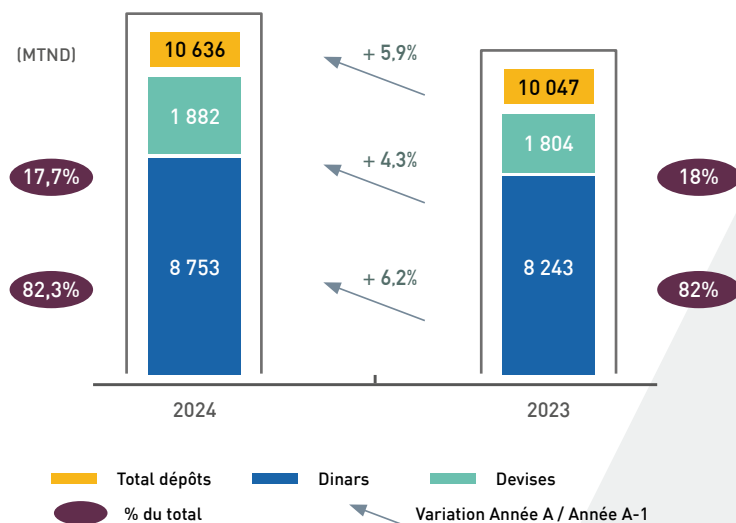
La structure des dépôts de la banque s'est améliorée en 2024. Les dépôts à terme représentent désormais **14,6%** du total des dépôts à fin 2024 contre **17,2%** en 2023, soit une baisse de **260 pb**.



Les dépôts en devises ont augmenté de **78 MTND**, soit de **4,3%**, tandis que les dépôts en dinars ont augmenté de **511 MTND**, soit de **6,2%**.

¹ Dépôts à terme y compris les certificats de dépôts.

Les dépôts par type de devises sont ventilés comme suit :



CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances nettes sur la clientèle ont progressé de **303 MTND**, soit de **4,3%** passant de **7 017 MTND** en 2023 à **7 321 MTND** en 2024.

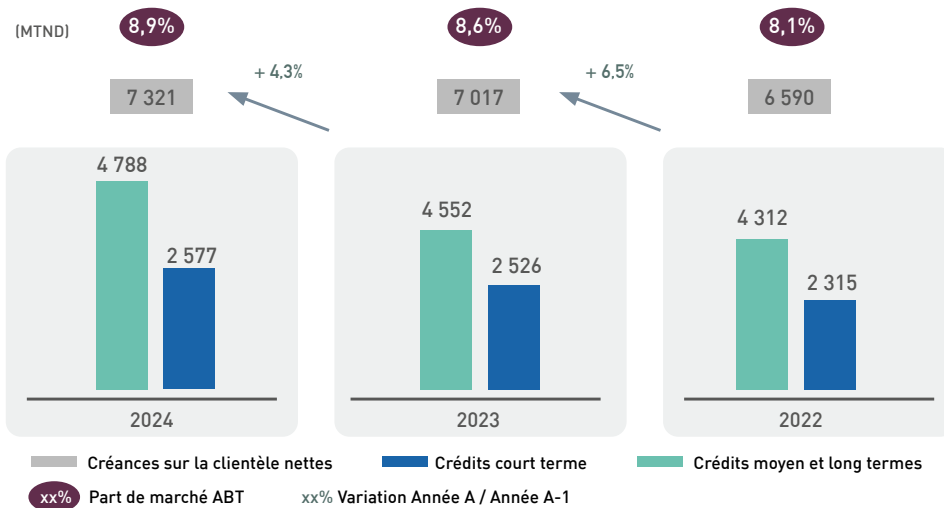
Cette croissance résulte principalement de :

- La hausse des crédits à court terme de **51 MTND** soit **2,0%** ;
- La hausse des crédits à long et moyen terme de **236 MTND** soit **5,2%** ;
- La hausse des impayés et des créances douteuses de **23 MTND** soit **8,0%** ;
- La hausse des provisions et des agios réservés de **7MTND** soit **2,1%**.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales évolutions des créances sur la clientèle, et le graphique suivant illustre l'évolution des crédits nets de la clientèle sur les trois dernières années :

[En MTND]	Déc-24	Déc-23	Variation		Déc-22	Variation	
			en MTND	en %		en MTND	en %
Créances sur la clientèle	7 321	7 017	303	4,3	6 590	428	6,5
Crédits à court terme	2 577	2 526	51	2,0	2 315	210	9,1
Crédits à long et moyen terme	4 788	4 552	236	5,2	4 312	240	5,6
Impayés et créances douteuses	313	290	23	8,0	294	-3,5	-1,2
Provisions et agios réservés	(358)	(350)	(7)	2,1	(331)	(19)	5,8

Le graphique ci-après retrace l'évolution des crédits nets de la clientèle sur les trois dernières années :



Part de marché calculée sur la base des indicateurs d'activité des banques suivantes (BIAT, Amen Bank, BT, UIB, UBCI, ATB, STB, BNA et BH).

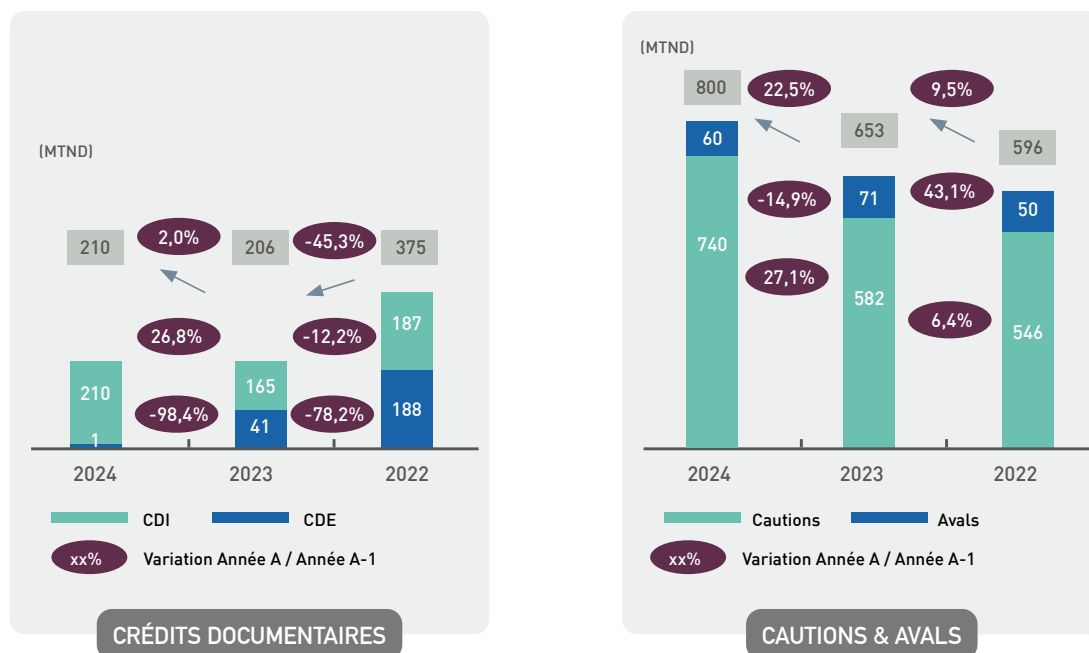
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Le volume des engagements par signature en faveur de la clientèle a augmenté de **151 MTND** soit de **17,6%** au terme de l'année 2024.

Cette hausse résulte principalement de :

- La hausse des crédits documentaires de **4 MTND** soit de **2,0%** passant de **206 MTND** en 2023 à **210 MTND** en 2024, expliquée par :
 - Une baisse des crédits documentaires export de **40 MTND** soit de **98,4%** ;
 - Une hausse des crédits documentaires import de **44 MTND** soit de **26,8%** ;
- La baisse des avals de **11 MTND** soit de **14,9%** ;
- La hausse des cautions de **158 MTND** soit de **27,1%**.

Les engagements par signature sont représentés dans le graphique ci-dessous :



EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

L'encours des emprunts et des ressources spéciales a baissé de **21 MTND** soit **21%** pour s'établir à **79 MTND** à fin 2024 contre **100 MTND** en 2023.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres pour l'exercice 2024 ont atteint **1 108 MTND**, contre **1 059 MTND** en 2023, soit une progression de **49 MTND**, soit de **4,6%**.

PORTEFEUILLE TITRES

L'encours du portefeuille titres commercial s'élève à **29 MTND** à fin 2024, contre **21 MTND** en 2023, enregistrant une hausse de **8 MTND** soit de **39,7%**.

Le portefeuille d'investissement a atteint **1 927 MTND** à fin 2024, contre **1 589 MTND** à fin 2023 affichant ainsi une hausse de **338 MTND** soit de **21,3%**.

ACTIFS IMMOBILISÉS

L'actif immobilisé net d'amortissement a augmenté de **7 MTND** ou de **5,1%** pour atteindre **149 MTND** à fin 2024 contre **142 MTND** à fin 2023.

PART DE MARCHÉ D'ATTIJARI BANK

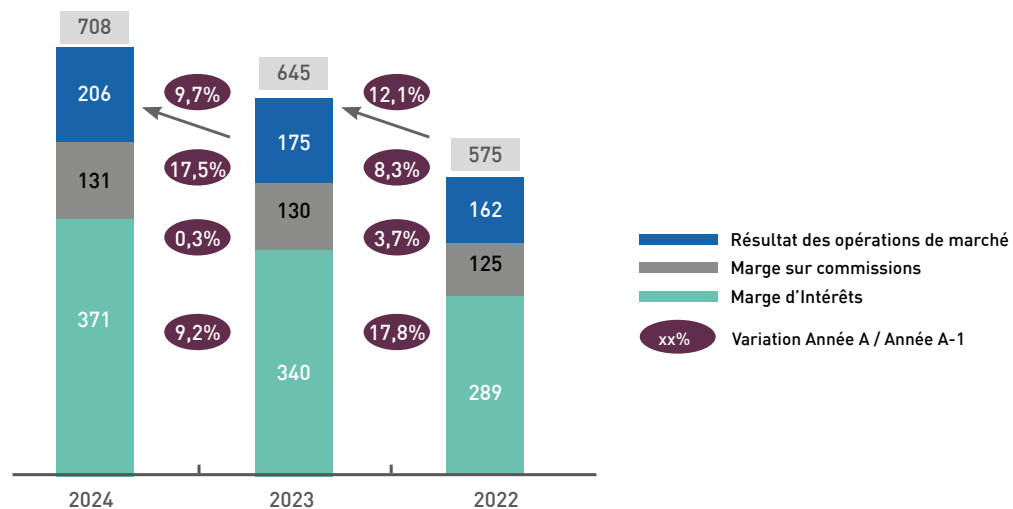
	Encours déc-24 en MTND	Encours déc-23 en MTND	Evolution 2024 / 2023	Evolution sectorielle	Part de marché ¹		
					2024	2023	2022
Dépôts et avoirs de la clientèle	10 636	10 047	5,9%	9,1%	10,9%	11,3%	11,2%
Epargne	3 634	3 335	9,0%	11,4%	11,4%	11,5%	11,6%
Dépôts à vue	4 992	4 583	8,9%	13,7%	13,7%	13,8%	13,6%
Créances brutes sur la clientèle	7 321	7 017	4,3%	0,6%	8,9%	8,6%	8,1%
Marge d'intérêts	371	340	9,2%	-1,9%	11,8%	10,6%	9,6%
Marge sur commissions	131	130	0,3%	4,5%	9,8%	10,2%	10,1%
Produit Net Bancaire	708	645	9,7%	5,6%	10,2%	9,8%	9,5%

¹ Part de marché calculée sur la base des indicateurs des banques suivantes (BIAT, Amen Bank, BT, UIB, UBCI, ATB, STB, BNA et BH).

RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ ET SON ÉVOLUTION

LE PRODUIT NET BANCAIRE

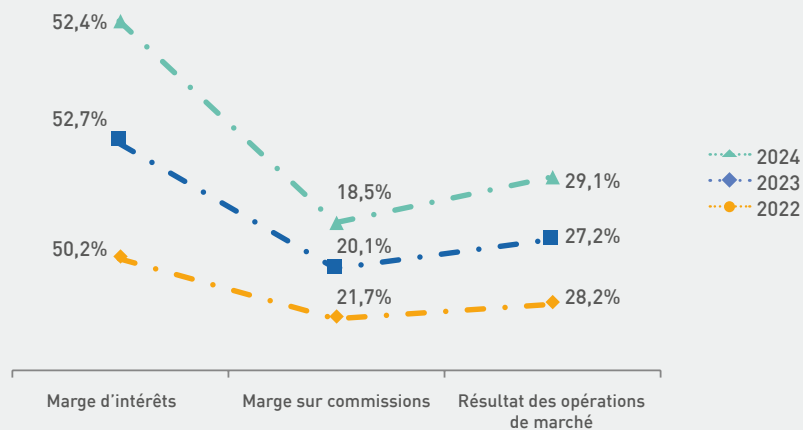
Le Produit Net Bancaire a atteint **708 MTND** à fin 2024, contre **645 MTND** en 2023 enregistrant ainsi une augmentation de **63 MTND** soit **9,7%**.



Cette évolution a été entraînée principalement par :

- La hausse des intérêts et revenus assimilés de **60 MTND** soit de **8,1%** ;
- La baisse des intérêts encourus et des charges assimilées de **29 MTND** soit de **7,2%** ;
- La hausse de la marge nette sur commissions de **0,4 MTND** soit de **0,3%** ;
- La hausse du résultat des opérations de marché de **31 MTND** soit de **17,5%**.

La structure du PNB est ventilée comme suit :



LES CHARGES OPÉRATOIRES

A fin 2024, les charges opératoires ont augmenté de **29 MTND** soit de **9,3%** pour atteindre **339 MTND** contre **310 MTND** en 2023.

Les frais du personnel ont augmenté de **28 MTND** soit de **13,2%**.

Les charges générales d'exploitation ont affiché une hausse maîtrisée de **0,4 MTND** soit de **0,5%**.

Les charges du personnel représentent **70,9%** des charges opératoires contre **23,5%** pour les charges générales d'exploitation.

Le coefficient d'exploitation incluant les dotations aux amortissements, a atteint **47,9%** à fin décembre 2024 contre **48,1%** en 2023.

LE RÉSULTAT NET

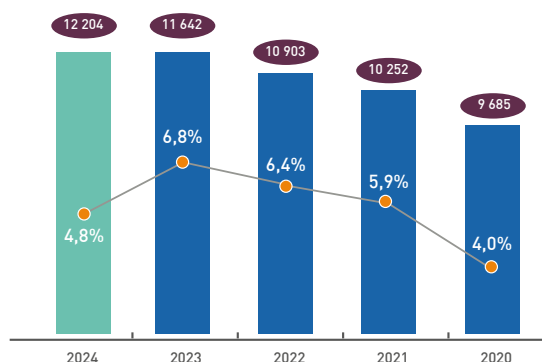
A fin 2024, le résultat brut d'exploitation a atteint **369 MTND** en hausse de **34 MTND** soit de **10%** par rapport à 2023.

L'exercice 2024 s'est soldé par un résultat net de **232 MTND** contre **212 MTND** en 2023, soit une augmentation de **20 MTND** soit de **9,6%**.

EVOLUTION DES PERFORMANCES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

TOTAL BILAN

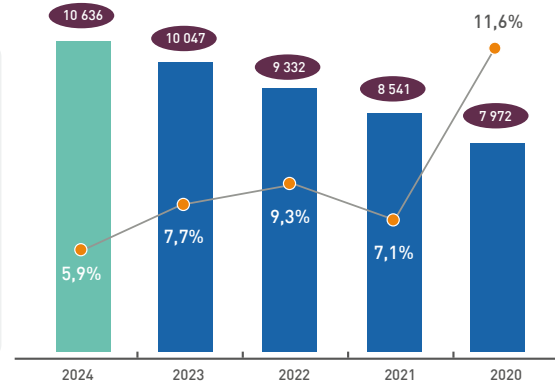
A fin 2024, le total bilan atteint **12 204 MTND**, contre **9 685 MTND** à fin 2020, soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM²) de **5,9%**.



² Taux de croissance annuel moyen de 2020 à 2024.

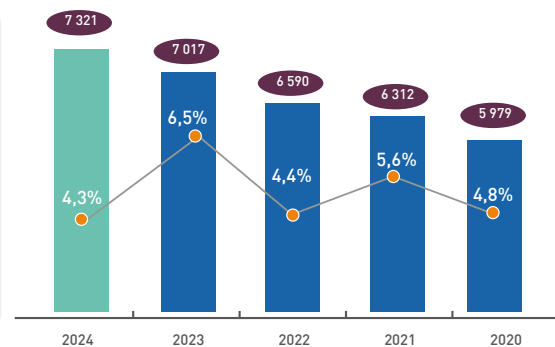
LES DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle s'élèvent à **10 636 MTND** au 31 décembre 2024, enregistrant un TCAM de **7,5%**.



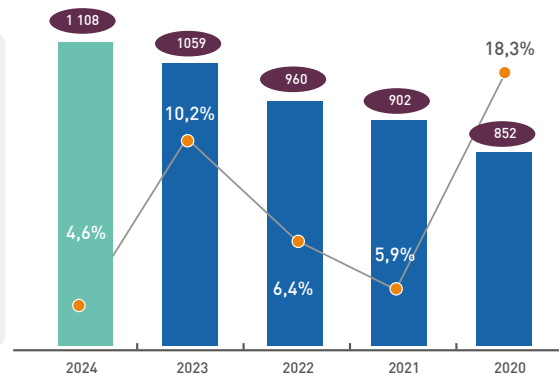
LES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au cours des cinq dernières années, les créances sur la clientèle ont enregistré un TCAM de **5,2%** pour atteindre **7 321 MTND** à fin 2024.



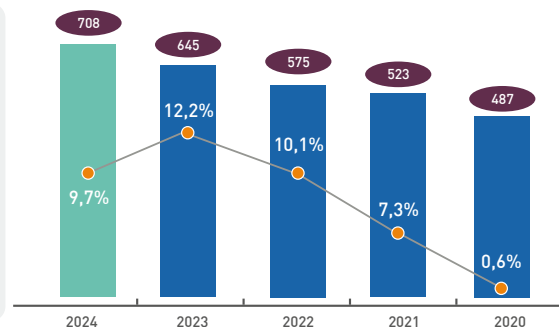
CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la banque ont progressé avec un TCAM de **6,8%**, s'établissant à **1 108 MTND** en 2024.



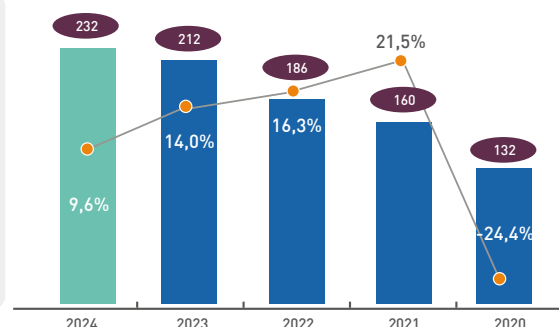
PRODUIT NET BANCAIRE

Sur les cinq dernières années, le Produit Net Bancaire a enregistré une croissance annuelle moyenne de **9,7%** passant de **487 MTND** en 2020 à **708 MTND** à fin 2024.



RÉSULTAT NET

Le résultat net affiche un TCAM de **15,3%**, atteignant **232 MTND** au 31 décembre 2024.



RÉSEAU AGENCES

Attijari bank a entrepris une réorganisation de son réseau de distribution qui compte désormais **182** agences à fin 2024.

PRINCIPAUX RATIOS

en kTND		2024	2023	2022	2021	2020
Productivité	Dépôts / effectif	6 057	5 641	5 249	4 703	4 592
	Crédits / effectif	4 169	3 940	3 706	3 476	3 444
	PNB / effectif	403	362	324	288	281
	Coefficient d'exploitation	47,9%	48,1%	49,0%	53,1%	47,1%
(en %)		2024	2023	2022	2021	2020
Rentabilité	Résultat Net / PNB	32,8%	32,9%	32,3%	30,6%	27,0%
	ROE	26,5%	25,0%	24,0%	21,6%	18,3%
	ROA	1,90%	1,82%	1,71%	1,56%	1,36%
(en %)		2024	2023	2022	2021	2020
Risque	Ratio de liquidité	323%	691,0%	359,0%	354,5%	205,6%
	Ratio de solvabilité	12,81%	12,94%	12,70%	12,52%	13,20%
	Taux des actifs classés**	3,63%	3,59%	3,71%	4,88%	4,89%
	Taux de couverture des actifs classés*	60,15%	62,88%	62,45%	72,26%	80,67%

* Provisions hors provisions collectives / Actifs classés hors agios réservés.

** Hors agios réservés.

PARTICIPATIONS & GROUPE ATTIJARI BANK



TITRES DE PARTICIPATION

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% Détention	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur brute 31/12/2023	Provisions 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023
TITRES CÔTÉS		5 283	-279	5 005	6 415	-58	6 357
SOCIETE CARTHAGE CEMENT	0,61%	2 521	-	2 521	3 653	-	3 653
TUNIS RE	1,44%	1 568	-	1 568	1 568	-	1 568
S T I P	3,30%	678	-279	399	678	-58	620
VISA	0,00%	517	-	517	517	-	517
TITRES NON CÔTÉS		61 603	-4 296	57 307	61 603	-4 195	57 408
OOREDOO SA - Zitouna Télécom	2,67%	52 944	-	52 944	52 944	-	52 944
SODIS SICAR	4,22%	1 200	-847	353	1 200	-746	454
COTIF-SICAR	5,05%	750	-	750	750	-	750
SICAR NORD OUEST-SODINO	1,84%	700	-366	334	700	-366	334
COMPAGNIE TOURISTIQUE ARABE	3,92%	592	-592	-	592	-592	-
LA MAISON DU BANQUIER	6,08%	480	-202	278	480	-202	278
AMEL SICAF	35,85%	475	-475	-	475	-475	-
SICAR CENTRE OUEST SIDCO	2,56%	408	-256	152	408	-256	152
INTER BANK SERVICES	16,89%	400	-	400	400	-	400
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE ZARZIS	6,53%	390	-	390	390	-	390
PRIMAVERA	4,82%	380	-380	-	380	-380	-
STE INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION SIBTEL	7,55%	350	-	350	350	-	350
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	280	-	280
S.E.A.C.N.V.S/ PROJET TAPARURA	11,11%	250	-	250	250	-	250
COTUNACE	2,22%	213	-	213	213	-	213
TUNISIE AUTOROUTES	0,03%	207	-53	154	207	-53	154
LE RIBAT	2,82%	200	-200	-	200	-200	-
ACMG	6,80%	170	-170	-	170	-170	-
SOTULUB	2,73%	150	-	150	150	-	150
STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM	6,35%	146	-146	-	146	-146	-
STE TUNISIENNE DE GARANTIE SOTUGAR	4,33%	130	-	130	130	-	130
STAR IMMOBILIERE	20,00%	100	-100	-	100	-100	-
FONDS DE RECONVERSION ET DE DEVELOPEMENT	0,25%	80	-44	36	80	-44	36
L'EVOLUTION ECONOMIQUE	5,42%	76	-76	-	76	-76	-
STE INDUSTRIE TOURISTIQUE HEDIA	7,50%	75	-75	-	75	-75	-
STIM	49,00%	74	-74	-	74	-74	-
AGENCE TUNISIENNE D INTERNET	7,00%	70	-	70	70	-	70
SOMATRA GET	7,18%	51	-51	-	51	-51	-
TRANSTOURS	3,76%	44	-44	-	44	-44	-
SOLAICO	3,13%	40	-40	-	40	-40	-
FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	0,54%	34	-	34	34	-	34
STE ARABE DES SERVICES FINANCIERS	0,16%	34	-34	-	34	-34	-
SODEK SICAR	0,40%	25	-10	15	25	-10	15
S P P I	3,29%	25	-	25	25	-	25
MACHINES TEXTILES MAGHREB.	2,50%	13	-13	-	13	-13	-
SEDAT TUNISIE HORIZON	1,10%	11	-11	-	11	-11	-
STE CLINIQUE TAOUFIK	0,05%	10	-10	-	10	-10	-
STE DE PROMOTION ET D'EXPLOITATION	9,40%	9	-9	-	9	-9	-
STE SWIFT	10,33%	7	-7	-	7	-7	-
HOTEL AMILCAR	0,37%	6	-6	-	6	-6	-
STE HOTELIERE	0,50%	5	-5	-	5	-5	-
CERA	6,25%	1	-1	-	1	-1	-
TOURAFRIC	0,03%	0	0	-	0	0	-
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION		66 887	-4 575	62 312	68 019	-4 253	63 766

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% Détention	2024			2023		
		Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Parts dans les entreprises liées cotées		16 678	-	16 678	16 678	-	16 678
Attijari Leasing	61,92%	16 678	-	16 678	16 678	-	16 678
Parts dans les entreprises liées non cotées		29 639	(1 700)	27 939	28 663	(1 850)	26 813
Attijari SICAR	77,46%	23 040	(1 568)	21 472	21 914	(1 568)	20 346
Attijari Intermédiation	99,98%	5 097	(132)	4 964	5 097	(132)	4 964
Attijari Recouvrement	99,93%	999	-	999	999	-	999
Attijari Gestion	100,00%	503	-	503	503	-	503
Attijari Immobilière	0,00%	-	-	-	150	(150)	-
TOTAL des parts dans les entreprises liées		46 317	(1 700)	44 617	45 341	(1 850)	43 491

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% Détention	2024			2023		
		Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Parts dans les entreprises liées cotées		30	-	30	30	-	30
Attijari Obligataire SICAV	0,03%	30	-	30	30	-	30
Parts dans les entreprises liées non cotées		4 753	(197)	4 556	4 753	(197)	4 556
Attijari Assurance	45,00%	4 500	-	4 500	4 500	-	4 500
Attijari Finance	24,94%	253	(197)	56	253	(197)	56
TOTAL des parts dans les entreprises liées		4 783	(197)	4 586	4 783	(197)	4 586

Les renseignements sur les filiales de la banque se présentent comme suit :

Société	Adresse	Pourcentage de détention	Montant des KP avant résultat	Résultat 2024	Montant des KP après résultat
Attijari Leasing	Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac Tunis 1053	61,92%	66 538	10 004	76 542
Attijari Sicar	Immeuble Fekih (1 ^{er} étage) Rue des Lacs de Mazurie - Les Berges du Lac Tunis - 1053	77,46%	27 587	6 075	33 662
Attijari Gestion	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis	100,00%	578	1 219	1 797
Attijari Recouvrement	Résidence Omar, Bloc A (2 ^{ème} étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	99,93%	1 235	616	1 851
Attijari Intermédiation	Immeuble FEKIH (Mezzanine) Rue des Lacs de Mazurie - Les Berges du Lac Tunis 1053	100,00%	5 943	321	6 264

Les renseignements sur les entreprises associées de la banque se présentent comme suit :

Société	Adresse	Pourcentage de détention	Montant des KP avant résultat	Résultat 2024	Montant des KP après résultat
Attijari Assurance	Angle winnipeg, Annecy, Les Berges du Lac 1053 Tunis	45,00%	56 296	11 900	68 197
Attijari obligataire SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis	0,03%	118 813	7 332	126 145
Attijari Finances	Rue du lac d'Annecy immeuble El Baraka 1 ^{er} étage	24,94%	742	-	-

ACTIONNARIAT



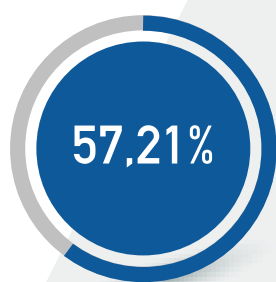
RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2024, le capital de la banque est réparti comme suit :

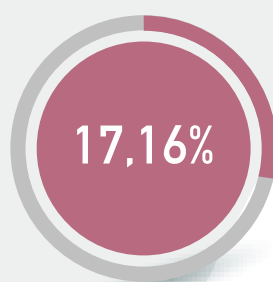
MEMBRES	NOMBRE D' ACTIONS	% DU CAPITAL
Andalucarthage Holding S.A	24 029 700	57,21%
Groupe MZABI	4 198 165	10,00%
Groupe DRISS	3 975 384	9,47%
Groupe POULINA	1 316 480	3,13%
Autres Actionnaires	7 208 632	17,16%
Personnel de la banque	1 271 639	3,03%
TOTAUX	42 000 000	100,00%

STRUCTURE DU CAPITAL D'ATTIJARI BANK TUNISIE

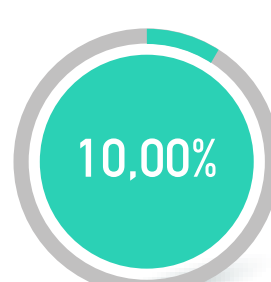
AU 31/12/2024



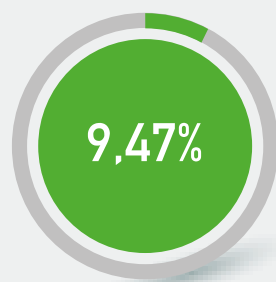
Andalucarthage Holding S.A



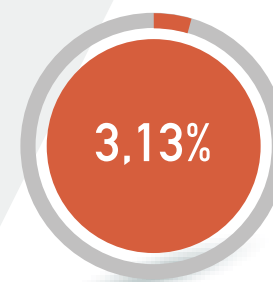
Autres Actionnaires



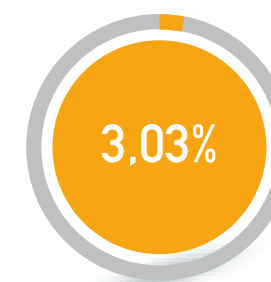
Groupe MZABI



Groupe DRISS



Groupe POULINA



Personnel de la banque

ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

A travers la participation de la société Andalucarthage Holding, le Groupe Attijariwafa bank est l'actionnaire de référence qui détient la majorité des droits de vote et assure le contrôle de l'institution. Attijariwafa bank est le premier groupe bancaire et financier du Maghreb, de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) et la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale). En plus de l'activité bancaire, le Groupe opère, à travers des filiales spécialisées, dans tous les métiers financiers : assurance, crédit immobilier, crédit à la consommation, leasing, gestion d'actifs, intermédiation boursière, conseil, factoring...

Le Groupe Attijariwafa bank est basé au Maroc et opère dans 26 pays : en Afrique (Tunisie, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Côte-d'Ivoire, Congo, Gabon, Cameroun, Togo, Niger, Bénin, Egypte et Tchad) et en Europe (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas, Italie et Espagne) à travers des filiales bancaires contrôlées majoritairement par le Groupe, ainsi qu'à Dubai, Riyad, Genève, Londres, Montréal et Pékin à travers des bureaux de représentation.



PAYS DE PRÉSENCE

- | | |
|------------------|----------------|
| 1. Allemagne | 9. Espagne |
| 2. Belgique | 10. France |
| 3. Bénin | 11. Gabon |
| 4. Burkina Faso | 12. Italie |
| 5. Cameroun | 13. Mali |
| 6. Congo | 14. Maroc |
| 7. Côte d'Ivoire | 15. Mauritanie |
| 8. Egypte | 16. Niger |

- | |
|--------------|
| 17. Pays-Bas |
| 18. Sénégal |
| 19. Togo |
| 20. Tunisie |
| 21. Tchad |

Bureaux de représentation :

- | |
|-------------------------|
| 22. Arabie Saoudite |
| 23. Canada |
| 24. Emirats Arabes Unis |
| 25. Genève |
| 26. Royaume-Uni |
| 27. Chine |



ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION





MONCEF CHAFFAR

Président du Conseil
d'Administration



Mohamed EL KETTANI



Talal El BELLAJ



Boubker JAI



Choukri OIMDINA



Ahmed Ismaïl DOURI



Rachid KETTANI



Zohra DRISS BOUSLAMA



Mzoughi MZABI



Catherine Cécile LUBOCHINSKY



Mohamed Ali ABABOU



Neila BENZINA

COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CURSUS DES MEMBRES ET MANDATS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Les Administrateurs	Cursus	Mandat des Administrateurs CA Attijari bank	Mandats des Administrateurs dans d'autres sociétés
M. Moncef CHAFFAR Président du Conseil	- Ex-PDG de banques et ex Vice-Gouverneur de la BCT - Il est le président du Conseil d'Administration d'Attijari bank Tunisie	(3) trois années (2024-2025 & 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026	Président du Conseil d'Administration à Attijari Assurance (Tunisie)
M. Mohamed EL KETTANI	- Responsable de la Banque Commerciale du Maroc, Directeur Central en charge de la Direction Centrale du Crédit et de l'Ingénierie Financière à la BCM, DG responsable du pôle Banque de Financement et d'Investissement à la BCM, DGA du Groupe Attijariwafa bank - Il est le PDG d'Attijariwafa bank	(3) trois années (2024-2025 & 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026 - Président du Comité de Nomination et de Rémunération	- Président du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank, Attijariwafa bank Europe, OGM SA Wafa, Corp et BCM Corporation - Membre du Conseil d'Administration d'Attijari bank - Administrateur de Wafa Assurance, Wafasalaf, Wafa immobilier - Président du Conseil d'Administration de Conseil Fondation Actua et de Fondation Attijariwafa bank - Administrateur de : * Attijari Egypt, Attijari CBAO, Attijari Mali ; Andalucarthage, Sté Ivoirienne, AL MADA, CIMIR, CGEM, Fondation ONA * Président de l'association gestion centre des TPE Solidaire
M. Talal EL BELLAJ (Coopté en remplacement de M. José REIG ECHEVESTE démissionnaire)	- Ex-Directeur Général Délégué au sein du Groupe Attijariwafa bank - Membre du Comité du Groupe de la BMCI - Directeur Général des Risques Groupe Attijariwafa bank	(3) trois années (2024-2025 & 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026* *(nomination par cooptation en vertu du PV CA du 31/05/2024 pour le reste du mandat)	- Administrateur au sein de la Sté Ivoirienne de Banque Côte d'Ivoire - Administrateur au sein de la Sté Camerounaise de Banque - Administrateur au sein de l'Union Gabonaise de Banque - Administrateur AIB - Administrateur SAMEX
M. Boubker JAI	- Ex-responsable au niveau de la Banque Commerciale du Maroc - Ex-responsable au niveau du Groupe Attijariwafa bank	(3) trois années (2024-2025 & 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026	- Administrateur du Centre Monétique Interbancaire (Maroc) - Membre du Conseil d'Administration de Visa International - Administrateur CBAO au Sénégal - Administrateur Sté Ivoirienne de Banque SIB - Administrateur Sté Commerciale de Banque Cameroun (SCB) - Administrateur Wafa Assurance au Maroc et Attijariwafa bank Europe en France - Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie - Administrateur Groupe Attijariwafa bank
M. Choukri OIMDINA	- Ancien Président de Directoire du Crédit du Maroc Capital (CDMC)- Crédit du Maroc (Casablanca) - Ancien Directeur Général du Fond d'Investissement « Upline Alternative Investments » (Casablanca) - Depuis 2019, il a assuré le poste de Directeur Général des risques du Groupe au sein de la « Banque Centrale Populaire du Maroc (Casablanca) - Depuis l'année 2024, Directeur Général des Risques au sein du Groupe « Attijariwafa bank »	(3) trois années (2024-2025 & 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026	- Membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de plusieurs sociétés /participations - Administrateur et membre des comités des risques et d'audit de plusieurs filiales : Maroc Leasing, Vivalis, Bank Al Amal, Attawfik Microfinance, Bank Al Yousr et plusieurs filiales bancaires africaines

M. Ahmed Ismail DOUIRI Représentant permanent d'Andalucarthage	- Ancien responsable stratégie et développement Groupe - Directeur Général à Attijariwafa bank depuis 2008 et l'un des quatre membres du Comité Exécutif du Groupe - Directeur Général Délégué BDI et Filiales de financement spécialisées	(3) trois années (2024-2025 & 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026	Membre du Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie
M. Rachid Kettani Représentant d'Andalucarthage	- Ancien responsable stratégie et développement Exécutif Attijariwafa bank - Responsable région du nord Maroc Asie - Ex-responsable au sein de la Banque Mondiale - Directeur Exécutif en charge de la direction Financière Groupe - En 2023, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé de la Direction Financière Groupe	(3) trois années (2024-2025 & 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026	- Membre du Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie - Membre du Conseil d'Administration de plusieurs filiales : * CBO Sénégal * Wafa SALAF * BANK ASSAFA
Mme Zohra DRISS BOUSLAMA Représentante du Groupe Driss	PDG et DG de plusieurs hôtels du Groupe Driss	(3) trois années (2024-2025 & 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026	- Membre du Conseil d'Administration de plusieurs hôtels du Groupe Driss - Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie - Président du Conseil d'Administration de plusieurs hôtels du Groupe Driss
M. Mzoughi MZABI Représentant du Groupe MZABI	L'un des fondateurs du Groupe MZABI et PDG de plusieurs sociétés du Groupe	(3) trois années (2024-2025 & 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026	- Administrateur dans l'ensemble des sociétés anonymes du Groupe, Artes, Artergos, Sidef Sicar, Adef, Afrivaleurs, Bestoplast, Maghreb Invest, Royal Garden Palace, Palm Azur, Atlandide, SITI, et SANES - Administrateur d'Attijari bank Tunisie et Attijari Assurance (Tunisie) - Membre du Conseil d'Administration de COFIB capital
Mme Catherine Cécile LUBOCHINSKY Administrateur indépendant	- Ancienne Conseillère consultante auprès du PNB, la société Marseillaise de crédit, la compagnie Parisienne de Réescompte et la banque de France - Présidente entre 2006 et 2012 du SUERF (The European Money and Finance Forum) agissant dans le domaine de groupement professionnel entre académies, banques centrales et institutions financières - Directrice du Global Risk Institute in Financial Services (Toronto) entre 2013 et 2014	(3) trois années (2024-2025 & 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026 - Présidente du Comité d'Audit d'Attijari bank	- Administrateur indépendant au LCH SA (2016-2020) - Administrateur indépendant et présidente du Comité de Risques à la banque Wormser frères (depuis 2016)
M. Mohamed Ali ABABOU Administrateur indépendant	- Ex-Directeur du développement (Etude, Marketing et contrôle de Gestion) - Durant sa carrière il a occupé différents postes au sein de la Société Générale Marocaine de Banques - Ex-Directeur Général de la Société Générale Marocaine de Banques	(3) trois années (2024-2025 & 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026 - Président du Comité Risques d'Attijari bank	- Administrateur de Diana Holding - Administrateur de HPS SWITCH et président du comité d'Audit - Administrateur de Holmacon Insurance Activities
Mme Neila BENZINA Représentante des actionnaires minoritaires	- CEO Business & Décisions MEA - Membre du Comex Business & Décision Groupe - CEO Wimbee - CEO Africatek Academy - CEO Campusna	3) trois années (2024-2025 & 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026	

GOUVERNANCE

La gouvernance au sein de la banque est un pilier essentiel pour assurer sa stabilité, sa transparence, et sa conformité aux régulations en vigueur. Une gouvernance efficace repose sur des structures bien synchronisées impliquant un conseil d'administration, des comités Adhoc au conseil conformément à la réglementation et des comités de pilotage rattachés à la direction générale.

Au cours de l'exercice 2024, des évolutions saillantes ont marqué la gouvernance d'ABT, renforçant ainsi son cadre stratégique et décisionnel.

L'exercice a connu le renouvellement des mandats des administrateurs venus à échéance, accompagné de la nomination de deux nouvelles administrateurs, dont une administrateur indépendante et une administrateur représentante des actionnaires minoritaires, permettant ainsi de consolider l'expertise et la diversité au sein du conseil.

Par ailleurs, une nouvelle réorganisation des comités rattachés à la direction générale a été mise en place, avec une redéfinition du rôle du comité exécutif et l'instauration du comité de Coordination & de Synergie.

Cette restructuration vise à optimiser la prise de décision, améliorer la synergie entre les instances dirigeantes et renforcer l'agilité et l'efficacité opérationnelle de l'organisation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- A les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet ;
- Assure la surveillance effective de la gestion de la banque par l'organe de direction ;
- Veille au bon fonctionnement du système de contrôle interne et du système de contrôle de la conformité ;
- Etablit les règlements intérieurs de la banque ;
- Fixe la composition et nomme les membres de tous les comités ;
- Consent toutes les hypothèques, nantissements, délégations, cautionnement et autres sur les biens de la banque ;
- Autorise toute convention passée directement ou indirectement ou par personne interposée entre la banque et les personnes ayant des liens avec lui ;
- Convoque les assemblées générales ;
- Arrête les états financiers individuels et consolidés et les rapports de gestion général et spécial ;
- Autorise les acquisitions, les échanges de biens et la vente de tous biens ;
- Fonde toute société ;
- Fixe la rémunération du directeur général et du (ou des) directeur(s) général (aux) adjoint(s).

Le Conseil d'Administration peut déléguer certains pouvoirs au Directeur Général de la banque avec faculté de sous-délégation.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et 12 membres au plus :

- Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- La durée de mandat des administrateurs est de 3 ans, renouvelable ;
- Ils ne doivent pas faire l'objet des interdictions prévues dans le cadre de l'article 193 du code des sociétés commerciales ;
- Ils doivent remplir les conditions prévues par la législation réglementant la profession bancaire ; Un salarié occupant un emploi effectif et disposant d'une ancienneté de 5 ans au moins, peut faire partie du Conseil d'Administration ;
- Le mandat des administrateurs se propage toujours de plein droit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui suit l'expiration normale de leurs fonctions ;
- En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou la survenance d'une incapacité juridique d'un ou de plusieurs membres, le Conseil d'Administration peut, entre 2 Assemblées Générales Ordinaires, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ;
- Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, le ou les membres restant doivent immédiatement convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire afin que cette dernière procède à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs en vue d'atteindre au moins ledit minimum légal ;
- Lorsque le Conseil d'Administration omet de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire, tout actionnaire ou le commissaire aux comptes peut demander au juge des référés, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations effectuées à titre provisoire ;
- L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur ;
- Si ces nominations provisoires ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables ;
- Le Conseil d'Administration peut s'il juge utile, se faire assister lors de ses réunions par toute autre personne qualifiée sans que celle-ci puisse avoir des voix délibératives; dans ce cas mention sera faite, de leur présence, sur le procès-verbal.

LES COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité d'Audit

Assiste le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance, veille au bon fonctionnement du système de contrôle interne et assure la supervision des activités entreprises dans ce domaine. Il procède à la vérification de l'authenticité des informations fournies et à l'appréciation de cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il a aussi la charge de proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes et de donner son avis sur les programmes de contrôle ainsi que ses conclusions.

PRÉSIDENT : Mme Catherine Cécile LUBOCHINSKY

MEMBRES : Mme Zohra DRISS BOUSLAMA
M. Choukri OIMDINA
M. Rachid KETTANI
M. Ahmed Ismail DOUIRI
Mme Neila BENZINA

- Le secrétariat de ce comité est assuré par l'Audit Général.

Le Comité des Risques

Assiste le Conseil d'Administration dans la mise en place d'une stratégie de gestion des risques et est chargé principalement de donner son avis sur l'identification, la mesure et le contrôle des risques, d'évaluer périodiquement la politique de gestion des risques et sa mise en œuvre.

PRÉSIDENT : M. Mohamed Ali ABABOU

MEMBRES : M. M'zoughi M'ZABI
M. Moncef CHAFFAR
M. Boubker JAI
M. Talel EL BELLAJ

- Le secrétariat de ce comité est assuré par le Pôle Risques.

Le Comité de Nomination et de Rémunération

Assiste le Conseil d'Administration dans la conception et le suivi des politiques de nomination et de rémunération, de remplacement des dirigeants et des cadres supérieurs, de recrutement et de gestion des situations de conflit émanant du processus de nomination.

PRÉSIDENT : M. Mohamed EL KETTANI

MEMBRES : M. Ahmed Ismail DOUIRI
M. Rachid KETTANI

- Le secrétariat de ce comité est assuré par le Capital Humain.



SAID SEBTI

Directeur Général

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Elle est confiée à un Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration pour une durée déterminée. Sa mission consiste à :

- Assurer la gestion courante de la banque ;
- Exercer les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration ;
- Mettre en œuvre la politique générale de la banque.

Le Directeur Général est assisté de trois directeurs généraux adjoints en charge des Pôles : Risques, Commercial et Les Supports, désignés sur sa proposition et celle du comité de nomination et de rémunération, par le Conseil d'Administration. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à ses adjoints et collaborateurs parmi les responsables et cadres de la banque.

LES ORGANES RATTACHÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Comité Exécutif

Le Comité Exécutif constitue un pylône central de la gouvernance de la Banque. Il est chargé de piloter sa performance et d'assurer la bonne exécution de la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration.

Ce comité, qui se réunit deux fois par mois, rassemble le Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjoints, les responsables du Capital Humain et le Responsable Stratégie, Finance et PMO.

Il veille au maintien des grands équilibres financiers de la Banque et assure le suivi des comités internes. Il impulse et pilote les grands projets, garantissant leur réalisation dans le respect des budgets et des délais impartis.

Le Comité Exécutif joue également un rôle crucial de relais d'information et de coordination avec les autres instances de la Banque. Aussi, et dans un esprit collégial, il propose les questions à soumettre au Conseil d'Administration.

Comité de Coordination & de Synergie

Le Comité de Coordination & de Synergie (CCS) est une instance de pilotage et de partage d'informations assurant la coordination d'ensemble entre les différents projets et les différentes actions de la Banque.

Il veille à l'alignement stratégique, gère les sujets transverses, suit les indicateurs de performance et le respect des

délais. Sa composition élargie intègre les responsables des différentes structures de la banque, offrant une vision transverse des enjeux.

Le CCS se réunit mensuellement pour assurer une dynamique continue et une réactivité optimale.



Saïd SEBTI
Directeur Général



Abdelkader TRAD
Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Commercial



Faissal CHAHROUR
Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Risques



Karim ZAHIDI
Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Supports



Skander MLAYAH
Responsable Capital Humain



Slim KHANFIR
Responsable Stratégie, Finance et PMO



Manel BRAHIM
Responsable Marketing Stratégique & Communication Externe



Mohsen BOUZID
Responsable Recouvrement, Contentieux & Juridique



Mourad MNAKBI
Responsable Technologie & Transformation Digitale



Sihem FERIANI
Responsable Opérations



Anis TRAOUILI
Le Responsable conformité & Contrôle Interne



Mourad TRABELSI
Responsable Finance



Ibrahim ELADEB
Responsable Services & Traitement Clientèle



Issam MEDDEB
Responsable Risque de Contrepartie



Tarik MEKOUAR
Responsable de l'Audit Général



Mourad HAJJI
Responsable Réseau



Habiba MARAKCHI
Responsable Marché Retail



Ali TRABELSI
Responsable Grandes
Entreprises



Fahmi JENDOUBI
Responsable Marché PME
& Performance CA/SE



Aymen BATTACHE
Responsable Marché TPE



Lamia BENTICHA
Responsable Banque Privée



Zied BELKHIR
Directeur Régional Tunis & Nord



Mohamed Aziz MOHSEN
Directeur Régional Tunis



Aïda HAMZA
Directeur Régional Centre
& Cap Bon



Mohamed Nader TRIGUI
Directeur Régional Sud



Tarek FOUZRI
Responsable Support
& Moyens Commercial



Mehdi BELHABIB
Responsable Marché des
Capitaux



Bilel GMATI
Responsable International
Banking



Heni SAÏHI
Responsable Synergie Filiales



Amine ZITOUNI
Responsable Système
d'Information



Wajdi ANIBA
Responsable Digital Center



Taïeb BEN SALEM
Responsable Valorisation
Capital Humain



Asma TRABELSI
Responsable Qualité



Radhouane ATTIA
Responsable PMO Central

Comité Central de Crédit

Ce comité examine tous les dossiers de crédit et statue sur les décisions d'octroi concernant les demandes de crédit supérieur à un million de dinars. Les dossiers sont présentés par la Direction Risque de Contrepartie en présence des équipes commerciales. Il est présidé par le Directeur Général et se réunit une fois par semaine.

Comité Risques de Marchés

Le Comité Risques de Marchés (CRM) est l'instance interne de décision et de suivi des risques de marchés sous toutes ses formes.

Il émet un avis sur les types d'opérations à traiter ainsi que leurs plafonds et le transmet aux différents comités émanant du Conseil d'Administration.

Il réunit le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Risques, le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Commercial et le Responsable Marché des Capitaux et le Responsable Finance.

Comité Actifs Classés

Le Comité de suivi des actifs classés est une instance interne de décision qui a pour mission :

- L'examen et la discussion des prévisions annuelles de recouvrement ;
- L'examen de la répartition du portefeuille des créances classées entre les unités du recouvrement ;
- Le suivi des réalisations et des prévisions de recouvrement (normalisation, déclassement...) ;
- La validation de l'ajustement de classes proposé par les unités du recouvrement ;
- L'élaboration d'un point de situation mensuelle sur les actifs classés et le recouvrement.

Comité de Recouvrement

Le Comité de recouvrement a pour mission de statuer sur les propositions de :

- Consolidation ou de rééchelonnement ;
- Transfert des comptes d'origine au contentieux ;
- Solde de tout compte.

Il est tenu tous les quinze jours et réunit le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Risques, le DGA Pôle Commercial et le Responsable du Recouvrement Contentieux et Juridique.

Comité Supérieur de Recouvrement

Le Comité Supérieur de Recouvrement a pour mission de :

- Suivre les réalisations de toutes les entités de recouvrement ;
- Examiner le portefeuille des créances irrécouvrables ;
- Examiner périodiquement l'ensemble du portefeuille des créances classées et mettre en place des plans d'action correspondants ;
- Examiner l'état du contrôle permanent effectué par le recouvrement Groupe.

Comité Central Risque Opérationnel

Le Comité Central Risque Opérationnel arrête la politique des Risques Opérationnels et en assure le suivi. Il veille à la mise en place des outils de détection et d'évaluation des risques d'exposition et s'assure de leur déploiement.

Le Comité réunit sur une base trimestrielle les responsables des Business Units ainsi que les responsables des structures de contrôle et d'audit.

Comité de Contrôle Interne

Le Comité de Contrôle Interne (CCI) est une instance qui suit la mise en œuvre des recommandations. Ce Comité permet aux différentes fonctions de contrôle de faire le point sur leurs activités en vue de garantir un niveau optimal de cohérence et d'efficacité de leur action.

Chaque trimestre et à chaque fois que le besoin se fait sentir, le comité réunit tous les responsables des entités commerciales et support et les responsables des structures de contrôle : Contrôle permanent, Contrôle de la Conformité, Audit Interne et Affaires Spéciales.

Comité Nouveaux Produits

Le Comité Nouveaux Produits (CNP) est une instance interne de décision qui a pour mission d'approuver ou non la mise en œuvre ou la commercialisation d'un nouveau produit ou service.

Il est organisé par le Marketing Stratégique. Il réunit les responsables des lignes de métiers ainsi que les responsables des fonctions support.

Le Secrétariat du Comité est assuré par la Direction Organisation et Efficacité Opérationnelle.

Comité ALM

Le Comité ALM mesure et gère les risques globaux bilanciaux en matière de taux, liquidité et change. Il fixe les orientations permettant d'optimiser les fonds propres.

Il est présidé par le Directeur Général et réunit tout les deux mois le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Risques, le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Commercial, le Responsable de la Stratégie, Finance et PMO et le Responsable Finance.

Comité de Trésorerie

Le Comité de Trésorerie est un sous-comité opérationnel du comité ALM organisé par la structure ALM qui a pour mission de :

- Assurer une meilleure visibilité sur la trésorerie à court terme de la banque ;
- Prendre des mesures permettant la maîtrise du risque de liquidité ;
- Le pilotage des contraintes réglementaires (LCR, LTD).

Présidé par le Directeur Général, il réunit le Directeur Général Adjoint Pôle Risque, le Directeur Général Adjoint Pôle Commercial, le Responsable Stratégie, Finance et PMO, le Responsable Marché des Capitaux, le Responsable Finance et le Responsable Risque de Contrepartie.

Comité Général d'Exploitation

Le Comité Général d'Exploitation, instance de partage, de concertation et de décision, assiste la Direction Générale et les lignes commerciales dans le pilotage de la performance et la mise en œuvre de plans d'actions alignés à la stratégie de la banque et adaptés au contexte de la période et aux spécificités locales et régionales.

Ce comité se tient chaque trimestre et réunit le Comité de Direction, les Responsables au sein du réseau et les Responsables des marchés, les Responsables des services centraux et les Directeurs Généraux des filiales.

Le Comité Général d'Exploitation est appelé à avoir une vue d'ensemble sur les activités commerciales de la banque par marchés, régions et groupes. Il s'implique également dans l'accompagnement et le relais sur le terrain des projets stratégiques dans une démarche hybride, top down et bottom-up.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sont :

- Le cabinet ECC Mazars pour les exercices 2024, 2025 et 2026.
- La société DATN (Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu) pour les exercices 2022, 2023 et 2024.



EVOLUTION DE L'ACTION ATTIJARI BANK

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION



COMPORTEMENT DE L'ACTION D'ATTIJARI BANK EN 2024

Le titre Attijari bank a réalisé un rendement de **21,4%** en 2024, après une hausse de **35,5%** en 2023. Il clôture l'année avec un cours de **51,5 DT**. Il a ainsi surperformé le Tunindex qui a progressé de **13,75%**, ainsi que l'indice « Banques » qui a gagné **13,59%**.

Le titre Attijari bank a atteint son plus haut niveau pour s'établir à **55,200 DT**, alors que son plus bas a été de **43,500 DT**.

Le volume total échangé sur le titre a atteint **89,63 MDT**, correspondant à **1.782.394** actions traitées.

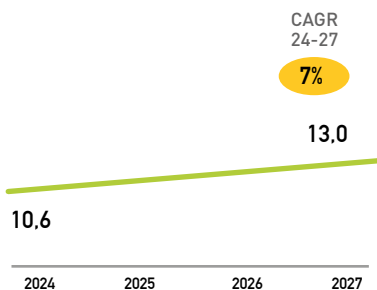
EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR



PERSPECTIVES : ATTIJARI BANK PRÉVOIT UNE CROISSANCE MOYENNE DE SON PNB DE 4% PAR AN À HORIZON 2027...

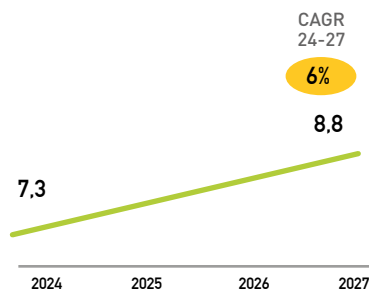
Une croissance des dépôts à 7% en moyenne par an

Évolution des dépôts en Mds DT



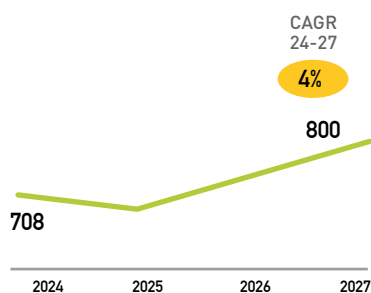
Une croissance des crédits à 4% en moyenne par an

Évolution des crédits en Mds DT



Un PNB qui croît à 4% en moyenne par an

Évolution du PNB en MDT



AFFECTATION DES RÉSULTATS



RAPPEL DES DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le résultat comptable net est dégagé conformément à la législation comptable en vigueur.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction :

1. De 5% du bénéfice déterminé par la loi au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième ;
2. D'une réserve prescrite par des textes législatifs spéciaux ou par les statuts dans la limite des taux qui y sont fixés.

Sur ce bénéfice distribuable pourra être prélevé(e) :

1. La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% (Six pour cent) sur le capital libéré et non amorti, sans que les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes, si les bénéfices d'une année n'en permettent pas le paiement ;
2. Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire aura le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
3. Le surplus pourra être servi aux actionnaires à titre de superdividende.

Les dividendes sont payés aux dates et aux lieux fixés par le Conseil d'Administration entre les mains du titulaire portant une attestation déterminant le nombre des titres qu'il détient, délivrée par la société ou par un intermédiaire agréé.

Ceux non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits.

TABEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève au 31 Décembre 2024 à **210 000 KDT**, composé de **42 000 000** actions d'une valeur nominale de **5DT** libérées en totalité.

Unité : k DT

	Capital	Réserves	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde avant affectation du résultat au 31/12/2024	210 000	184 959	320 000	3 646	156 789	232 388	1 107 782
Affectation approuvée par l'AGO du 04-04-2025	0		75 000	0	0	(75 000)	0
Dividendes	0	0	0	0	(52 612)	(157 388)	(210 000)
Solde après affectation du résultat au 31/12/2024	210 000	184 959	395 000	3 646	104 177	0	897 782



ETATS FINANCIERS



ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2024	31/12/2023	Variation Montant	%
ACTIF				
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 731 173	1 542 904	188 269	12,2%
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers (*)	404 608	717 046	(312 438)	-43,6%
AC 3 - Créances sur la clientèle (*)	7 320 653	7 017 446	303 207	4,3%
AC 4 - Portefeuille-titres commercial	29 283	20 962	8 321	39,7%
AC 5 - Portefeuille d'investissement	1 927 220	1 589 385	337 835	21,3%
AC 6 - Valeurs immobilisées	149 597	142 366	7 231	5,1%
AC 7 - Autres actifs	641 144	611 434	29 710	4,9%
TOTAL ACTIF	12 203 678	11 641 543	562 135	4,8%
PASSIF				
PA 1 - Banque Centrale et CCP	-	-	-	-
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	34 154	39 497	(5 344)	-13,5%
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle (*)	10 635 556	10 046 911	588 645	5,9%
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	78 809	99 808	(20 999)	-21,0%
PA 5 - Autres passifs	347 377	396 736	(49 359)	-12,4%
TOTAL PASSIF	11 095 896	10 582 951	512 945	4,8%
CAPITAUX PROPRES				
CP 1 - Capital	210 000	210 000	-	0,0%
CP 2 - Réserves	504 959	454 189	50 770	11,2%
CP3- Actions propres	-	-	-	-
CP 4 - Autres capitaux propres	3 646	3 646	-	0,0%
CP 5 - Résultats reportés	156 789	178 734	(21 945)	-12,3%
CP 6 - Résultat de l'exercice	232 388	212 023	20 365	9,6%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 107 782	1 058 592	49 190	4,6%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	12 203 678	11 641 543	562 135	4,8%

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2024	31/12/2023	Variation Montant	%
PASSIFS EVENTUELS				
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	799 892	652 772	147 120	22,5%
HB 2 - Crédits documentaires	210 424	206 353	4 071	2,0%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 010 316	859 125	151 191	17,6%
ENGAGEMENTS DONNES				
HB 4 - Engagements de financement donnés	324 458	279 891	44 567	15,9%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	324 458	279 891	44 567	15,9%
ENGAGEMENTS REÇUS				
HB 7 - Garanties reçues	3 044 684	2 884 001	160 683	5,6%

ÉTAT DE RÉSULTAT

PERIODE DU 01 JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

(UNITE : Milliers de Dinars)

		31/12/2024	31/12/2023	Variation Montant	%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
PR1 -	Intérêts et revenus assimilés	797 233	737 200	60 033	8,1%
PR2 -	Commissions (en produits)	149 598	147 249	2 349	1,6%
PR3 -	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	68 492	66 767	1 725	2,6%
PR4 -	Revenus du portefeuille d'investissement	137 638	108 669	28 969	26,7%
TOTAL PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE		1 152 961	1 059 885	93 076	8,8%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
CH1 -	Intérêts encourus et charges assimilées	(426 053)	(397 382)	(28 671)	7,2%
CH2-	Commissions encourues (*)	(19 013)	(17 053)	(1 960)	11,5%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(445 066)	(414 434)	(30 631)	7,4%
PRODUIT NET BANCAIRE		707 895	645 451	62 445	9,7%
PR5 \ CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(42 634)	(35 452)	(7 182)	20,3%
PR6 \ CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (*)	4 954	13 399	(8 445)	-63,0%
PR7 -	Autres produits d'exploitation	16 769	10 617	6 152	57,9%
CH6 -	Frais de personnel	(240 754)	(212 597)	(28 157)	13,2%
CH7 -	Charges générales d'exploitation	(79 603)	(79 200)	(403)	0,5%
CH8 -	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(18 910)	(18 632)	(278)	1,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION		347 717	323 586	24 132	7,5%
PR8 \ CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	2 004	183	1 821	995,1%
CH11 -	Impôt sur les bénéfices (*)	(117 333)	(111 746)	(5 587)	5,0%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		232 388	212 023	20 365	9,6%
PR9-CH10 -	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires (*)	-	-		
Résultat de base par action (en DT)		232 388	212 023	20 365	9,6%
Résultat dilué par action (en DT)		5,53	5,12	0,41	8,0%

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

PERIODE DU 01 JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2024	31/12/2023	Variation Montant %	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	1 037 001	946 907	90 095	9,5%
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(437 206)	(410 199)	(27 007)	6,6%
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(1 014)	(39 972)	38 958	-97,5%
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(361 410)	(388 780)	27 370	-7,0%
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	582 028	697 383	(115 355)	-16,5%
Titres de placement	(4 165)	161 216	(165 381)	-102,6%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(359 744)	(390 694)	30 950	-7,9%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(31 113)	94 241	(125 354)	-133,0%
Impôt sur les bénéfices	(109 155)	(95 196)	(13 959)	-14,7%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	315 223	574 906	(259 683)	-45,2%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	138 342	94 644	43 698	46,2%
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement	(333 585)	(368 862)	35 277	-9,6%
Acquisitions / Cessions d'immobilisations	(26 141)	(20 400)	(5 740)	28,1%
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(221 384)	(294 618)	73 235	-24,9%
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Emission d'actions	-	49 188	(49 188)	-100,0%
Emission d'emprunts	-	-	-	-
Remboursement d'emprunts	(6 414)	(6 414)	-	0,0%
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(14 277)	(7 689)	(6 588)	85,7%
Dividendes versés	(183 339)	(162 968)	(20 371)	12,5%
Flux sur fonds social	138	146	(9)	-5,9%
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(203 892)	(127 737)	(76 155)	59,6%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	(110 053)	152 550	(262 603)	-172,1%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	1 951 302	1 798 752	152 550	8,5%
Liquidités et équivalents de liquidité fin de l'exercice	1 841 249	1 951 302	(110 053)	-5,6%

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

[UNITE : Milliers de Dinars]

	31/12/2024	31/12/2023	Variation Montant	%
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 730 727	1 542 910	187 817	12,2%
Créances sur les établissements bancaires et financiers (*)	244 740	561 945	(317 205)	(56,4%)
Créances sur la clientèle (*)	7 816 692	7 490 768	325 926	4,4%
Portefeuille-titres commercial	46 359	40 296	6 063	15,0%
Portefeuille d'investissement	1 738 731	1 450 319	288 412	19,9%
Titres mis en équivalence	55 392	47 132	8 260	17,5%
Valeurs immobilisées	155 663	148 348	7 315	4,9%
Goodwill	216	313	(97)	(30,9%)
Autres actifs	642 459	626 985	15 474	2,5%
Impôt différé Actif	3 246	3 246	0	0,0%
TOTAL ACTIF	12 434 225	11 912 261	521 965	4,4%
PASSIF				
Banque Centrale et CCP	0	0	0	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	31 167	36 826	(5 659)	(15,4%)
Dépôts et avoirs de la clientèle (*)	10 435 267	9 910 815	524 453	5,3%
Emprunts et ressources spéciales	298 873	335 027	(36 154)	(10,8%)
Autres passifs	453 124	479 204	(26 080)	(5,4%)
TOTAL PASSIF	11 218 431	10 761 871	456 561	4,2%
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	32 795	30 671	2 124	6,9%
CAPITAUX PROPRES				
Capital	210 000	210 000	0	0,0%
Réserves	572 849	501 443	71 406	14,2%
Autres capitaux propres	3 646	3 646	0	0,0%
Résultats reportés	156 789	178 734	(21 945)	(12,3%)
Résultat de l'exercice	239 715	225 896	13 819	6,1%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 182 999	1 119 719	63 280	5,7%
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES	12 434 225	11 912 261	521 964	4,4%

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2024	31/12/2023	Variation Montant %	
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	799 892	652 769	147 123	22,5%
Crédits documentaires	210 424	205 681	4 743	2,3%
Actifs donnés en garantie	0	0	0	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 010 316	858 450	151 866	17,7%
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement donnés	432 282	370 137	62 145	16,8%
Engagements sur titres	0	0	0	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	432 282	370 137	62 145	16,8%
ENGAGEMENTS REÇUS				
Engagements de financement reçus	16 750	11 000	5 750	52,3%
Garanties reçues	3 100 565	2 932 978	167 587	5,7%

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

PÉRIODE DU 01 JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

(UNITÉ : Milliers de Dinars)

	31/12/2024	31/12/2023	Montant	Variation %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts et revenus assimilés	863 865	797 131	66 734	8,4%
Commissions (en produits)	153 436	153 738	(302)	(0,2%)
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	71 700	71 350	350	0,5%
Revenus du portefeuille d'investissement	129 174	119 581	9 593	8,0%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 218 175	1 141 800	76 375	6,7%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts courus et charges assimilées	(458 785)	(433 486)	(25 299)	5,8%
Commissions encourues (*)	(19 634)	(16 181)	(3 453)	21,3%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(478 419)	(449 667)	(28 752)	6,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	739 756	692 133	47 623	6,9%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(44 845)	(7 943)	(36 903)	464,6%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (*)	7 836	865	6 970	805,5%
Autres produits d'exploitation	18 964	14 758	4 205	28,5%
Frais de personnel	(259 119)	(228 982)	(30 137)	13,2%
Charges générales d'exploitation	(85 866)	(84 939)	(927)	1,1%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(19 783)	(19 501)	(281)	1,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	356 943	366 391	(9 448)	(2,6%)
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	6 606	5 592	1 014	18,1%
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4 286	(29 508)	33 794	(114,5%)
Impôt sur les bénéfices (*)	(123 362)	(112 648)	(10 714)	9,5%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	244 473	229 827	14 646	6,4%
Part du résultat revenant aux minoritaires	(4 758)	(3 991)	(767)	19,2%
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE	239 715	225 896	13 820	6,1%
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE	239 715	225 896	13 820	6,1%
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en DT)	5,71	5,50	0,21	3,8%

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

PERIODE DU 01 JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

[UNITÉ : Milliers de Dinars]

	31/12/2024	31/12/2023	Variation Montant %	
FLUX D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	1 125 466	1 018 565	106 901	10,5%
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(476 295)	(466 145)	(10 150)	2,2%
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers	26 980	109 524	(82 544)	-75,4%
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(391 340)	(300 777)	(90 563)	30,1%
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	513 927	687 396	(173 469)	-25,2%
Titres de placement	1 121	616 261	(615 140)	-99,8%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(344 985)	(313 896)	(31 089)	9,9%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(20 854)	(516 402)	495 548	-96,0%
Impôt sur les bénéfices	(126 267)	(116 612)	(9 655)	8,3%
Total flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	307 754	717 914	(410 160)	-57,1%
FLUX D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	151 203	105 557	45 646	43,2%
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement	(302 604)	(324 706)	22 102	-6,8%
Acquisitions / Cessions sur immobilisations	(27 098)	(7 153)	(19 945)	278,8%
Total flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(178 500)	(226 302)	47 802	-21,1%
FLUX DE FINANCEMENT				
Emission d'actions	0	49 188	(49 188)	-100,0%
Emission d'emprunts	0	0	0	-
Remboursement d'emprunts	(10 628)	(7 024)	(3 604)	51,3%
Augmentation / diminution ressources spéciales	(26 487)	(13 174)	(13 313)	101,1%
Dividendes	(185 517)	(162 968)	(22 549)	13,8%
Flux sur fonds social	138	146	(8)	-5,6%
Total flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(222 494)	(119 784)	(102 710)	85,7%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(93 240)	366 809	(460 049)	(125,4%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	1 950 189	1 583 380	366 809	23,2%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	1 856 949	1 950 189	(93 240)	-4,8%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



AMC Ernst & Young
Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045
MF : 035482 W/A/M/000

Deloitte. Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

Attijari bank, RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Rapport Général

Mesdames, Messieurs les Actionnaires d'Attijari bank,

Rapport d'audit sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers d'Attijari bank qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan de **12 203 678 KDT** et un bénéfice net de **232 388 KDT**.

A notre avis, les états financiers de Attijari bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1- Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

► Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, Attijari bank peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 7 320 653 KDT, représentant 60% du total de bilan.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note aux états financiers n°III-1, ainsi que dans les notes explicatives n°1.3.

► Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire.
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle.
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur.
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2025-01 du 29 janvier 2025.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2- Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

► Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2024 à 946 831 KDT et représentent 82% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers III.1.4 « Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle » et III.8 « Règles de prise en compte des produits » au niveau de la partie « base de mesure et principes comptables pertinents appliqués », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

► Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les deux points suivants :

- La note explicative « 3.12 : Vérification fiscale » aux états financiers se rapportant à une notification des résultats d'une vérification fiscale reçue au cours du mois de décembre 2024 et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note « NOTE (8) sur les passifs éventuels (Eventualité) » aux états financiers, décrit l'évolution de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. A la date du présent rapport aucune décision n'a été notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces deux points.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficience importante du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises par l'un des employés de la banque. En effet, la banque a déposé, le 16/09/2024, trois plaintes auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis. Ces plaintes sont respectivement enregistrées sous les numéros 53413, 53415 et 53417. Également et suite au dépôt des trois premières plaintes et à l'avancement des travaux de vérification préliminaire, la banque a déposé le 27/09/2024 une quatrième plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, enregistrée sous le numéro 57937.

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé (par une lettre envoyée le 03 mars 2025) ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis.
Tunis, le 28 mars 2024

Tunis, le 03 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI



Société DATN

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

Jaouhar BEN ZID



ECC MAZARS

Immeuble Mazars, Rue Ghar El Melh
 Les Berges du Lac - 1053 Tunis
 Tél : +216 71 96 33 80 - Fax : +216 71 96 43 80
 E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn

Deloitte. Cabinet MS Louzir

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
 Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
 1053 - Les berges du Lac
 Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
 MF : 587570 N/A/M/000
 www.deloitte.tn

Attijari bank, RAPPORT SPECIAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Rapport Spécial

Mesdames, Messieurs les Actionnaires d'Attijari bank,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- **Opération avec Attijari Recouvrement**

Une convention a été signée le 31 décembre 2024, régissant les modalités de cession et de transfert d'un lot de créances par la banque à sa filiale de recouvrement (« Attijari Recouvrement »). Le portefeuille de créances cédées comprend 10 402 dossiers pour un montant total de 31 052 KDT, totalement couvert par des agios réservés et des provisions. Le prix de la cession en TTC a été fixé à la somme de 101 KDT.

- Opérations avec Attijari Intermédiation

Courant l'exercice 2024, Attijari bank a participé dans quatre tranches de l'emprunt national 2024 pour un montant global de 135 000 KDT. Dans ce cadre, la banque a perçu sa quote-part de la commission de placement y relative qui s'élève à 1 181 KDT HT de la part d'Attijari Intermédiation.

- Opération avec Attijari SICAR

Le 21 mars 2024, Attijari SICAR et Attijari bank ont signé deux nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque, dans le cadre desquelles Attijari bank met à la disposition d'Attijari SICAR un montant global de 50 000 KDT, répartis entre le Fonds « FCR Attijari bank 2024-1 » d'un montant de 25 000 KDT et le Fonds « FCR Attijari bank 2024-2 » d'un montant de 25 000 KDT.

Le 21 février 2025, Attijari SICAR et Attijari bank ont signé trois nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque, dans le cadre desquelles Attijari bank met à la disposition d'Attijari SICAR un montant global de 75 000 KDT, répartis entre le Fonds « FCR Attijari bank 2025-1 » d'un montant de 25 000 KDT, le Fonds « FCR Attijari bank 2025-2 » d'un montant de 25 000 KDT, et le Fonds « FCR Attijari bank 2025-3 » d'un montant de 25 000 KDT.

Par ailleurs, les fonds libérés au cours de l'exercice 2024 totalisent 50 000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant desdits Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

Les commissions de gestion des fonds calculés sur la base de l'encours de fin de trimestre des placements financiers et comptabilisées par Attijari bank au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 238 KDT TTC.

Les commissions de performances sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds s'élèvent à 156 KDT TTC au titre de l'exercice 2024.

En rémunération de sa gestion des Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari bank, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire...).
- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles constituées en couverture de la dépréciation des participations.

Commission de performance égale à :

- 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les projets d'investissement.
- 10% HT des revenus perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

• Opération avec Wafasalaf

Le 22 juillet 2024, Attijari bank et Wafasalaf, une filiale du Groupe Attijariwafa bank spécialisée dans la distribution de crédit à la consommation, ont signé une convention définissant les modalités d'exécution de l'assistance technique que Wafasalaf fournira à Attijari bank pour l'industrialisation du traitement et du recouvrement des crédits sur le marché Retail. Cette prestation d'assistance technique vise à améliorer la gestion du risque de crédit, tant à l'octroi qu'au recouvrement, pour le marché Retail. La convention est conclue pour une durée initiale de trois (3) ans, renouvelable tacitement d'année en année, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} mars 2023.

Le montant global de la convention s'élève à 580 KDT HT. Aucun montant n'a encore été facturé ou imputé sur l'exercice 2024, étant donné que le démarrage effectif du projet est prévu pour 2025.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

• Opérations avec Attijari Leasing

• Personnel détaché

Attijari bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2024 s'élève à 1 382 KDT TTC.

• Convention Commerciale

Dans le cadre de la convention signée en 2008 entre Attijari bank et Attijari Leasing, la banque a fourni au cours de l'exercice 2024, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque.

Un avenant à cette convention a été conclu en 2018 introduisant des révisions quant aux modalités de détermination de l'intéressement de la banque et ce pour tenir compte de l'évolution des coûts de ressources et des taux de sortie en vigueur. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 11 février 2019.

Selon ledit avenant, la commission sera déterminée sur la base du taux nominal du contrat mis en force (TC) par comparaison avec le taux de sortie moyen (TMS) déterminés trimestriellement.

Au cours de l'exercice 2024, la banque a perçu des produits à hauteur de 460 KDT.

- [Convention de Location financement](#)

Attijari bank a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière (Leasing). Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 2 018 KDT et une dette au passif de 377 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2024 s'élèvent à 94 KDT.

- **Opérations avec le Groupe Attijariwafa bank**

- [Assistance technique](#)

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari bank et Attijariwafa bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2023 s'élève à 5 081 KDT.

Attijari bank et Attijariwafa bank ont décidé d'abandonner irrévocablement cette créance. Le conseil d'administration du 21 février 2025, a pris acte de cette décision d'abandon.

- [Attijari Africa](#)

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari bank et Attijari Africa signée le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l'exercice 2024 de 1 400 KDT TTC en rémunération des services d'assistance technique fournis. Le passif s'élève au 31/12/2024 à 9 741 KDT.

Attijari bank et Attijari Africa ont décidé d'abandonner irrévocablement une créance d'un montant de 1 296 K DT. Le conseil d'administration du 21 février 2025, a pris acte de cette décision d'abandon.

- [Attijari IT Africa](#)

En vertu de la convention conclue entre Attijari bank et Attijari IT Africa, cette dernière s'engage d'apporter à la banque l'ensemble de conseils, mise en garde et recommandations nécessaires en matière de fourniture de services informatiques.

En rémunération de ses services, la banque a constaté une charge de 125 KDT TTC au titre de l'exercice 2024. Le passif s'élève au 31/12/2024 à 231 KDT.

- [Attijariwafa bank Europe](#)

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari bank et Attijariwafa bank Europe (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari bank et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

En contrepartie de ces services, Attijariwafa bank Europe perçoit 3 types de rémunérations :

- Une rémunération indexée sur le portefeuille clientèle.
- Une rémunération indexée sur les transmissions d'ordres.
- Une rémunération au titre des services bancaires conclus.

En plus de ces trois types de rémunérations, Attijariwafa bank Europe continue à percevoir les 2/3 de la masse salariale des chargés de comptes de l'activité TRE et une quote-part des charges marketing lié à l'activité.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2024 est de l'ordre de 495 KDT TTC. Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2024 s'élève à 4 186 KDT.

- **Opérations avec Attijari Sicar**

- Conventions de gestion des fonds gérés

1. Des conventions de gestion de fonds à capital risque ont été conclues respectivement le 24 mars 1998, 19 mars 1999 et 09 mars 2001 entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari SICAR des fonds à capital risque d'un montant global de 5 314 KDT.

L'encours au 31 décembre 2024 des fonds gérés objet de ces conventions s'élève à 5 254 KDT.

Une provision de 2 989 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

La commission fixe de gestion du fonds comptabilisée par Attijari bank au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 63 KDT TTC.

2. Une convention de gestion de fonds à capital risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari SICAR un fonds à capital risque d'un montant global de 30 000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit fonds à capital risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque pour le compte d'Attijari bank, Attijari SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré.
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

L'encours au 31 décembre 2024 des fonds gérés s'élève à 22 141 KDT.

Les commissions fixes de gestion du fonds comptabilisées par Attijari bank au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 357 KDT TTC.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 257 KDT TTC.

3. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 13 février, 19 février et le 23 février 2018 entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari SICAR des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari bank, Attijari SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré.
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 09 février 2018.

L'encours au 31 décembre 2024 des fonds gérés s'élève à 44 080 KDT.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisés par Attijari bank au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 595 KDT TTC.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 497 KDT TTC.

4. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 21 février, le 22 février et le 25 février 2019 entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari SICAR des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari bank, Attijari SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré.
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 11 février 2019.

L'encours au 31 décembre 2024 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisés par Attijari bank au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 595 KDT TTC

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 713 KDT TTC.

5. Trois nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 09 mars 2020 entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari SICAR des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari bank, Attijari SICAR perçoit :

► Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire...).
- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles constituées en couverture de la dépréciation des participations.



- 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les projets d'investissement.
- 10% HT des revenus perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

6. Deux nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 17 mars 2022, entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari SICAR des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 40.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari bank, Attijari SICAR perçoit :

► Commissions de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire...).
- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles constituées en couverture de la dépréciation des participations.

► Commissions de performance égale à :

- 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les projets d'investissement.
- 10% HT des revenus perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

L'encours au 31 décembre 2024 des fonds gérés s'élève à 40 000 KDT.

Les commissions de gestion de ces deux fonds calculés sur la base de l'encours de fin de trimestre des placements financiers et comptabilisées par Attijari bank au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 292 KDT TTC.

Les commissions de performances sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds s'élèvent, en TTC, à 36 KDT au titre de l'exercice 2024.

7. Trois nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 17 février 2023 entre Attijari SICAR et Attijari bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari SICAR des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50 000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari bank, Attijari Sicar perçoit:

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire...).
- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles constituées en couverture de la dépréciation des participations.

Commission de performance égale à :

- 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les projets d'investissement.
- 10% HT des revenus perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

L'encours au 31 décembre 2024 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions de gestion de ces trois fonds calculés sur la base de l'encours de fin de trimestre des placements financiers et comptabilisées par Attijari bank au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 323 KDT TTC.

Les commissions de performances sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds s'élèvent, en TTC, à 39 KDT au titre de l'exercice 2024.

• [Les conventions de détachement du personnel](#)

Attijari bank affecte au profit de la société Attijari SICAR certains cadres salariés. La décision de détachement prévoit que les salaires de ces salariés sont pris en charge par Attijari SICAR sans aucune facturation par Attijari bank.

• [Convention de recouvrement des créances](#)

En vertu de la convention conclue le 07 septembre 2015 entre Attijari SICAR et Attijari bank, cette dernière est mandatée pour la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses remplissant les conditions suivantes :

- Créances pour lesquelles une action en cours est pendante ;
- Créances qui font l'objet d'une négociation, d'une transaction non encore dénouée, d'une action d'exécution ou dont la grosse du jugement est en cours de retrait.
- Créances sur des entreprises faisant l'objet d'une procédure collective ou de mesure de redressement.
- Créances dont le recouvrement nécessite une saisie immobilière.
- Ainsi que toute créance pour laquelle il sera établi un mandat spécial.

En rémunération de ces services, Attijari bank percevra une commission de recouvrement assise sur les montants recouvrés et calculée selon les modalités suivantes :

- Commission sur nominal : Toutes les créances totalement ou partiellement recouvrées donneront droit à Attijari bank à une commission de 20% HTVA sur les montants en nominal.
- Commission sur plus-values : Toutes les créances totalement ou partiellement recouvrées donneront droit à Attijari bank à une commission HTVA sur les montants en plus-values de 20%.
- Frais fixes d'ouverture de dossiers : Attijari bank percevra pour chacun des dossiers des frais d'ouverture d'un montant de 50 dinars HTVA.

Le paiement des factures des commissions ainsi que les frais engagés par Attijari bank est effectué au plus tard cinq jours ouvrables de la réception de la facture mensuelle sur la base du rapport mensuel relatif aux créances recouvrées par Attijari bank.

Courant 2024 aucun produit n'a été constatée à ce titre.

• Convention d'ouverture de comptes titres gestion sous-mandat

Attijari SICAR a ouvert un compte auprès d'Attijari bank dans le cadre d'une gestion sous mandat où sont inscrits ses titres conformément à la réglementation en vigueur.

En rémunération de ses services, Attijari bank, en tant que teneur de compte, percevra les frais ci-dessous :

- Frais d'ouverture : Franco.
- Frais de transfert : 5 dinars/ligne.
- Frais de clôture : 20 dinars.
- Frais de tenue de compte (frais de garde) au taux annuel de 0,2% HTVA, calculés quotidiennement sur la base de la valeur du portefeuille, avec un minimum de 10 dinars et un maximum de 200 dinars HTVA par an. Ces frais sont prélevés trimestriellement.
- Frais de courrier : 0,350 dinars.
- Commission sur encaissement dividendes et intérêts ordres en bourse OST : 0,5% HTVA.
- Commission de souscription/ rachat OPCVM : Franco, à l'exception des droits d'entrée, sortie prévue par les OPCVM.

Les taxes et commissions sur les transactions boursières seront prélevées conformément à la législation en vigueur.

Les produits constatés au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 1 KDT.

- **Convention avec Attijari intermédiation**

Attijari bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2024 sont de 8 KDT TTC.

- **Opérations avec Attijari Assurance**

1. Attijari bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2024 à 7 812 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2024 est de l'ordre de 7 812 KDT.

2. Attijari bank a constaté une charge à payer de 252 KDT à fin 2024 au profit d'Attijari Assurance au titre des assurances incluses dans les comptes courants des particuliers.

3. Attijari Assurance a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari bank en 2017 pour un montant de 6 069 KDT. Les charges d'intérêt en 2024 s'élèvent à 38 KDT.

4. Une convention d'assurance collective sur la vie a été conclue entre Attijari bank et Attijari Assurance le 25/06/2018 et autorisée par le conseil d'administration du 09 Février 2018. Il s'agit d'un contrat de fidélisation souscrit par la banque en tant qu'employeur au profit des membres de son personnel.

A ce titre, la banque a constaté une charge en 2024 s'élevant à 2 919 KDT.

5. Une convention d'assurance « Indemnité de départ à la retraite » conclue en 2021 entre Attijari bank et Attijari Assurance. Elle a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant au souscripteur de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

En vertu de cette convention, la compagnie d'assurance fait participer le souscripteur aux bénéfices financiers et techniques qu'elle réalise sur ce contrat. Le montant au titre de l'exercice 2024 s'élève à 1 910 KDT.

- **Opérations avec Attijari Finances**

Conventions d'émission de titres participatifs

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Une deuxième convention a été signée le 1er avril 2021 entre Attijari bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT, divisé en 7 500 titres d'une valeur nominale de 100 dinars chacun.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 5% de la partie des bénéfices supérieurs à 100 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2024 s'élèvent à 68 KDT.

• Remboursement frais téléphoniques, lignes spécialisées et frais d'hébergement :

La banque a facturé à ses filiales au titre du remboursement des frais téléphoniques, des lignes spécialisées et des frais d'hébergement un montant total de 185 KDT HT.

Le détail par filiale exprimé en KDT se présente comme suit :

Partie liée	Montants facturés en 2024 par filiale
Attijari Recouvrement	24
Attijari Leasing	102
Attijari Sicar	10
Attijari Intermédiation	9
Attijari Gestion	12
Attijari Assurance	28
TOTAL	185

• Conventions de délégation de la gestion administrative et comptable

Quatre conventions de délégation de la gestion administrative et comptable ont été conclues entre d'une part, Attijari bank et d'autre part, Attijari Gestion, Attijari SICAR et Attijari Finances et Attijari Recouvrement. En vertu de ces conventions, la banque assure la mission de la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers.

En rémunération de ces prestations, Attijari bank perçoit :

- Une rémunération mensuelle de 5 KDT HT. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6% et ce pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Gestion, d'Attijari SICAR.
- Une rémunération mensuelle de 2.5 KDT HT pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Finances. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6%.
- Une rémunération mensuelle de 2.5 KDT HT. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6% et ce pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Recouvrement.
- Une rémunération mensuelle de 4.8 KDT HT pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Gestion. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6%.

A ce titre, la banque a facturé une rémunération totale au cours de l'année 2024 de 212 KDT HT.

• Les conventions relatives à la fonction de dépositaire avec les OPCVM

Attijari bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Obligataire Sicav et des 3 FCP (Attijari FCP Dynamique, Attijari FCP CEA et Attijari FCP Obligataire).

En rémunération de ses prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt qui s'élèvent à 428 KDT.

Partie liée	Montant 2024	Montant 2023
Attijari Obligataire SICAV	66	1164
FCP (AFC, AFD, AFO)	262	200
TOTAL	428	364

B. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 29/11/2018. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée par les comités de rémunération issus du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012 et du 04/05/2018. Cette rémunération se compose d'une

- indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Au cours de l'exercice 2024, un nouveau Directeur Général Adjoint a été nommé en remplacement de son prédécesseur ayant quitté ses fonctions le 26 juillet 2024, avec une prise de fonction effective au 1er octobre 2024. Cette décision a été entérinée par le conseil d'administration en date du 29 novembre 2024.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité d'audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari bank Tunisie envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice 2024	Passif au 31/12/24	Charges de l'exercice 2024	Passif au 31/12/24	Charges de l'exercice 2024	Passif au 31/12/24	Charges de l'exercice 2024	Passif au 31/12/24
Avantages	475 301	291 833	1 792 314	510 668	2 162 369	494 553	561 500	561 500
Total	475 301	291 833	1 792 314	510 668	2 162 369	494 553	561 500	561 500

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 03 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI



Société DATN

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

Jaouhar BEN ZID



ECC MAZARS

Immeuble Mazars, Rue Ghar El Melh
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 96 33 80 - Fax : +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn

Deloitte. Cabinet MS Louzir

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

Attijari bank, RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les Actionnaires d'Attijari bank de Tunisie,

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari bank qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan de **12 434 225 KDT** et un **bénéfice net de 239 715 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes consolidés annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1- Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

► Risque identifié

De par son activité, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions prévues par la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, le groupe Banque Attijari bank peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève 7 816 692 KDT, représentant 63% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 731 623 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des Etats Financiers sont présentés dans la note aux Etats Financiers n°II-4 « Autres principes comptables d'évaluation et de présentation », ainsi que dans les notes explicatives n°1-3 « Créances sur la clientèle ».

► Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie.
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle.
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur.
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2025-01 du 29 janvier 2025.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2- Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

► Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 017 301 KDT et représentent 84% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers II.4.11 « Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle » et II.4.13 « Règles de prise en compte des produits », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par les systèmes d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

► Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les deux points suivants :

- La note explicative « 3.12 : Vérification fiscale » aux états financiers consolidés se rapportant à une notification des résultats d'une vérification fiscale reçue par la société mère Attijari bank courant le mois de décembre 2024 et couvrant la période allant du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société mère a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note explicative « Note sur une éventualité » aux états financiers consolidés, décrit l'évolution de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. A la date du présent rapport aucune décision n'est notifiée à la société mère à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Autres obligations légales et réglementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises par l'un des employés de la société mère. En effet, la banque a déposé, le 16/09/2024, trois plaintes auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis. Ces plaintes sont respectivement enregistrées sous les numéros 53413, 53415 et 53417. Également et suite au dépôt des trois premières plaintes et à l'avancement des travaux de vérification préliminaire, la société mère a déposé le 27/09/2024 une quatrième plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, enregistrée sous le numéro 57937.

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé (par une lettre envoyée le 03 mars 2025) ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis.

Tunis, le 04 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI



Société DATN

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

Jaouhar BEN ZID



RÉSOLUTIONS ADOPTÉES



**Résolutions adoptées
Assemblée Générale Ordinaire
de la Banque Attijari de Tunisie du 04/04/2025
Statuant sur l'exercice clos le 31 Décembre 2024**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024, et après lecture du rapport général des commissaires aux comptes y relatif, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées arrêtées au 31/12/2024, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2024 à hauteur de **232 388 335,713 Dinars** et décide de l'affecter comme suit :

	(Montant en Dinars)
BENEFICE DE L'EXERCICE	232 388 335,713
REPORT A NOUVEAU	156 788 503,695
RESULTAT A REPARTIR	389 176 839,408
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	75 000 000,000
DIVIDENDES	210 000 000,000
REPORT A NOUVEAU	104 176 839,408

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à cinq Dinars par action (5 Dinars) et fixe la date de détachement pour le 08 Avril 2025 et la date de paiement pour le 11 Avril 2025.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, fixe la somme annuelle brute et globale de Trois Cent Cinq Mille Dinars (305 Mille Dinars) au titre des jetons de présence pour l'exercice 2024 pour les membres du Conseil d'Administration.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de Deux Cent Cinquante Six Mille et Cinq Cent Dinars (256,5 Mille Dinars) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du 2^{ème} mandat du commissaire aux comptes, le Cabinet « **DATN Membre de Deloitte Touche Tohmatsu** », représenté par **M. Jaouhar BEN ZID**, et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer le Cabinet « **Consulting and Financial Firm – Baker Tilly Tunisie (membre indépendant de Baker Tilly International)** », représenté par **M. Walid BEN AYED**, en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de ratifier la nomination par cooptation de **M. Talel EL BELLAJ** en tant que membre du Conseil d'Administration, coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 31/05/2024, en remplacement de **M. José REIG ECHEVESTE** démissionnaire, et ce, pour le reste du mandat actuel des administrateurs prenant fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes relatifs à l'exercice 2026.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission d'emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés, à hauteur de 300 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions sur trois exercices à partir de 2025, et délègue au Conseil d'Administration, les pouvoirs nécessaires afin d'arrêter les montants successifs, les modalités et les conditions d'émission. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS



MÉTHODOLOGIE

Pour élaborer la section ESG, les informations et indicateurs sont fournis par les contributeurs des différentes entités en fin d'année, puis consolidés par l'entité RSE en début d'année.

Le contenu du Rapport est ensuite validé par les différents contributeurs puis par la Direction Générale.

PÉRIODE DE REPORTING

La période de reporting est basée sur l'année calendaire (1^{er} janvier – 31 décembre 2024) pour assurer la cohérence avec l'exercice social de la banque ainsi qu'avec les reportings déjà existants dans l'entreprise.

Dans le cas où certaines données concernent une période de reporting différente de l'année calendaire cela est précisé dans le corps du Rapport. Aucun changement majeur n'est intervenu durant la période.

RÉFÉRENTIELS

Notre démarche ESG est inscrite dans le respect des lignes directrices du Pacte Mondial, les 17 ODD précités par les Nations Unies, de la loi nationale n° 2018-35 du 11 juin 2018, relative à la responsabilité sociétale des entreprises.

La banque est concernée par la circulaire BCT N° 2021-05 du 19/08/2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et de la norme ISO 26 000.

Cette circulaire s'applique aux entreprises cotées à la Bourse de Tunis et faisant publiquement appel à l'épargne. Elle rend quasi nécessaire la publication d'un Rapport ESG (Environnement Social et Gouvernance) chaque année. Nous prenons donc en compte cette exigence dans le cadre de ce rapport. De façon volontaire, nous nous inspirons des principes de la Global Reporting Initiative (GRI), en conformité Essentielle, nous nous référons aussi aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) et aux normes environnementales et sociales de la SFI La Société financière internationale pour la divulgation des risques environnementaux et sociaux et climatiques de nos activités de financement et d'investissement.

MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS

Index GRI Standards

CODE GRI	INDICATEUR	CHAPITRE	N° PAGE	COMMENTAIRE
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES				
PROFIL DE L'ORGANISATION				
102.1	Nom de l'organisation	Qui sommes-nous ?	3	
102.2	Activités, marques, produits et services	Qui sommes-nous ?	3	
102.3	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Qui sommes-nous ?	5	
102.4	Lieux où se trouvent les activités	Qui sommes-nous ?	22	
102.5	Capital et forme juridique	Qui sommes-nous ?	74	
102.6	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types de clients et de bénéficiaires)	Qui sommes-nous ?	22	
102.7	Taille de l'organisation	Qui sommes-nous ?	5	
102.8	Information sur les collaborateurs et les autres travailleurs	Améliorer le cadre de vie des collaborateurs	43, 44, 45	
102.9	Information sur la chaîne d'approvisionnement	Qui sommes-nous ?	56	
102.10	Changements substantiels de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Méthodologie et indicateurs	56,50	
102.11	Application des principes de précaution ou approche préventive	Garantir l'intégrité, la loyauté et la transparence à tous les niveaux de la l'entreprise	52,8	
102.12	Adhésion à des initiatives externes	Notre démarche RSE	48,49,50,54	
102.13	Adhésion à des associations	Notre démarche RSE	54,49	
STRATÉGIE				
102.14	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer	Mot du Président-Directeur Général	5, 6, 7	
102.15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Notre démarche RSE	52, 54	

CODE GRI	INDICATEUR	CHAPITRE	N° PAGE	COMMENTAIRE
DÉCLARATIONS GÉNÉRALES				
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ				
102.16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite de l'organisation	Garantir l'intégrité, la loyauté et la transparence à tous les niveaux de l'entreprise	5, 6, 7	
102.17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	Garantir l'intégrité, la loyauté et la transparence à tous les niveaux de l'entreprise	10	
GOUVERNANCE				
102.18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les	Gouvernance	81, 82, 83, 84, 85, 86, 87	
102.21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux	Notre démarche RSE	49, 56	
102.22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses	Gouvernance	83, 85	
102.23	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance	77	
102.24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de	Gouvernance	77, 79	
102.25	Prévention des conflits d'intérêts au niveau de l'instance	Gouvernance	128	
102.26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans	Gouvernance	82, 83, 84, 85	
102.30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Garantir l'intégrité, la loyauté et la transparence à tous les niveaux de l'entreprise	29	
102.31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance	Notre démarche RSE	51	

MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS

Index GRI Standards

CODE GRI	INDICATEUR	CHAPITRE	N° PAGE	COMMENTAIRE
PROFIL DE L'ORGANISATION				
102.32	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans le reporting de développement durable	Notre démarche RSE	51	
102.33	Communication des préoccupations majeures à l'instance supérieure de gouvernance	Garantir l'intégrité, la loyauté et la transparence à tous les niveaux de l'entreprise	80	
102.35	Politiques de rémunération de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	Gouvernance	125	
102.36	Processus de détermination de la rémunération	Gouvernance	124	
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES				
102.40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Notre démarche RSE	49	
102.41	Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective	Améliorer le cadre de vie des collaborateurs	43	
102.42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Notre démarche RSE	49, 50, 55	
102.43	Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes	Notre démarche RSE	48, 49, 50, 55	
102.44	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	Notre démarche RSE	49, 50, 55	
PRATIQUES DE REPORTING				
102.46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Méthodologie et indicateurs	137	
102.47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	Notre démarche RSE	3, 53, 52	
102.48	Réaffirmation des informations	Méthodologie et indicateurs	137	
102.49	Modifications relatives au reporting	Méthodologie et indicateurs	139	
102.50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	Méthodologie et indicateurs	137	

MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS

Index GRI Standards

CODE GRI	INDICATEUR	CHAPITRE	N° PAGE	COMMENTAIRE
102.51	Date du rapport le plus récent	Méthodologie et indicateurs	73	
102.54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	Méthodologie et indicateurs	136	
102.55	Index du contenu GRI	Méthodologie et indicateurs	137	
102.56	Vérification externe	Méthodologie et indicateurs		Pas de vérification externe

APPROCHE MANAGÉRIALE

103.1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Notre démarche RSE	48, 49, 50, 51, 52, 53	
103.2	L'approche managériale et ses composantes	Intégralité du rapport	80, 81	

ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES LIÉS AUX ENJEUX MATÉRIELS

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201.1	Valeur économique directe générée et distribuée	Permettre à tous l'accès aux services bancaires et financiers Œuvrer pour le développement des territoires	29	
201.2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Accompagner la croissance verte	29	

IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS

203.1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	S'engager auprès des communautés et de la société civile	54, 56	
203.2	Impacts économiques indirects significatifs	Permettre à tous l'accès aux services bancaires et financiers Œuvrer pour le développement des territoires Réaliser des achats responsables	19, 20, 30, 49	

PRATIQUES D'ACHAT

204.1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Réaliser des achats responsables	56	
-------	--	----------------------------------	----	--

MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS

Index GRI Standards

CODE GRI	INDICATEUR	CHAPITRE	N° PAGE	COMMENTAIRE
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION				
205.2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Garantir l'intégrité, la loyauté et la transparence à tous les niveaux de l'entreprise	45	
COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL				
206.1	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues			Attijari bank n'a pas fait l'objet de poursuites ou de condamnations pour pratiques anti-concurrentielles ou déloyales
ÉNERGIE				
302.1	Consommation directe d'énergie	Réduire l'impact environnemental du Groupe	54	
302.4	Réduction de la consommation énergétique	Réduire l'impact environnemental du Groupe	54	
EFFLUENTS ET DÉCHETS				
306.2	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	Réduire l'impact environnemental du Groupe	54	
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS				
308.2	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Réaliser des achats responsables	56	
EMPLOI				
401.1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Améliorer le cadre de vie des collaborateurs	44, 55	
401.2	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Améliorer le cadre de vie des collaborateurs	44, 55	
401.3	Congé parental	Améliorer le cadre de vie des collaborateurs	44, 55	

CODE GRI	INDICATEUR	CHAPITRE	N° PAGE	COMMENTAIRE
SANTÉ ET SECURITÉ AU TRAVAIL				
403.2	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Améliorer le cadre de vie des collaborateurs	55	
FORMATION ET ÉDUCATION				
404.1	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié	Améliorer le cadre de vie des collaborateurs	55	
404.2	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	Améliorer le cadre de vie des collaborateurs	55	
404.3	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Améliorer le cadre de vie des collaborateurs	55	
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES				
405.1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Gouvernance Améliorer le cadre de vie des collaborateurs	55	
ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS				
414.2	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Réaliser des achats responsables	56	
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS				
418.1	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients			Attijari bank n'a pas fait l'objet de plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données clients et aux pertes de données des clients
CONFORMITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE				
419.1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques			Attijari bank n'a pas fait l'objet de non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques

MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS

Index GRI Standards

CODE GRI	INDICATEUR	CHAPITRE	N° PAGE	COMMENTAIRE
SUPPLÉMENT SECTEUR FINANCIER				
FS1	Politiques comprenant des volets environnementaux et sociaux particuliers appliqués aux secteurs d'activité	Accompagner la croissance verte	52, 53	
FS2	Procédures d'évaluation et d'identification des risques environnementaux et sociaux dans les secteurs d'activité.	Accompagner la croissance verte	54, 55	
FS3	Processus de surveillance de la mise en œuvre et de la conformité aux exigences environnementales et sociales dont il est fait état dans les ententes ou les transactions avec les clients	Accompagner la croissance verte	54, 55	
FS4	Processus d'amélioration des compétences du personnel relatives aux politiques environnementales et sociales appliquées aux secteurs d'activité	Accompagner la croissance verte	54	
FS5	Engagements et dialogue avec les clients/entités détenues/ partenaires commerciaux sur les risques et les opportunités des volets environnementaux et sociaux	Accompagner la croissance verte	53, 54	
FS7	Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice social par secteur d'activité et ventilé par objet	Permettre à tous l'accès aux services bancaires et financiers	49	
FS8	Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice environnemental par secteur d'activité ventilé par objet	Accompagner la croissance verte	49, 50	
FS14	Initiatives en vue d'améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes défavorisées	Permettre à tous l'accès aux services bancaires et financiers	54	
FS16	Initiatives pour améliorer la compréhension des notions financières de base, par type de bénéficiaire	Permettre à tous l'accès aux services bancaires et financiers	49	



التجاري بنك
Attijari bank